
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 25 novembre 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Patrice Mugny* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *M^{me} Catherine Buchet-Harder*, *MM. Gilles Garazi*, *Christian Lopez Quirland*, *M^{mes} Annina Pfund* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 13 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 novembre et mercredi 26 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétition: places de stationnement à la rue de Bourgogne

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne» (P-146 A)¹.

Rapport de M^{me} Charlotte Meierhofer.

Préambule

La pétition P-146 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 12 octobre 2005.

Le rapport relatif à cette pétition n'ayant jamais été fait, la rapporteuse, com-mise d'office, a donc dû le reprendre et espère qu'on ne lui tiendra pas rigueur de quelques imprécisions éventuelles. Elle tient ici à remercier M^{me} Olivia Di Lonardo, procès-verbaliste, sans qui, bien évidemment, le présent rapport n'aurait jamais pu être rédigé.

La commission des pétitions s'est réunie à deux reprises, le 12 décembre 2005 et le 27 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer afin d'examiner cet objet.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 2546.

Séance du 12 décembre 2005

Audition des pétitionnaires

Le président ouvre la séance et reçoit M^{me} Françoise Babel et M. Pierre Godard, qui s'expriment au nom des pétitionnaires.

M. Godard indique à la commission qu'il a appris du Touring Club Suisse (TCS) que 12 ou 15 places de stationnement allaient être supprimées à la rue de Bourgogne après les travaux qui y seront réalisés. Il s'agit d'une zone 30 km/h, bien que dans les faits elle serve de rue de transit aux automobilistes qui sont obligés de la prendre afin de pouvoir tourner ensuite dans l'avenue Wendt. Des cousins berlinois doivent y être aménagés, mais M. Godard demande instamment qu'il n'y ait pas une seule place de parc en moins car, dès 16 h, on ne peut plus se garer. Il ajoute que les immeubles de cette rue datent d'une époque où l'on ne construisait pas de parkings en sous-sol et que le quartier souffre donc d'un déficit patent de places de stationnement.

M^{me} Babel précise que c'est dans un courrier adressé au TCS, le 19 août 2004, que la Ville lui a fait part de sa décision d'aménager la rue de Bourgogne et donc de supprimer une quinzaine de places de parc pour les automobilistes.

Le président relève qu'un courrier de la Ville daté du 7 octobre contredisait tout cela.

M. Godard indique que cette lettre, qui a semé le trouble, ne les a pas du tout rassurés.

M^{me} Babel relève, à cet égard, qu'une étude entreprise par le TCS a démontré que depuis 1990 3000 places avaient été supprimées.

M. Godard, pour répondre à une question relative aux aménagements posée par un commissaire, remarque que des mesures simples pourraient être prises, telles qu'une signalisation plus évidente et un marquage au sol qui permettraient d'assurer une meilleure sécurité tant pour les automobilistes que pour les piétons ou les cyclistes.

Un commissaire demande s'il y a la possibilité de louer des places dans le parking de Planète Charmilles.

M. Godard constate, à cet égard, qu'il a déposé une demande de location à ce parking voilà bientôt quatre ans et qu'il n'a toujours pas reçu de réponse favorable. Il n'existe donc que deux possibilités: se garer à Balaxert ou utiliser les trottoirs, solution généralement adoptée par les habitant-e-s.

M^{me} Babel ajoute qu'il existe un parking situé derrière l'ancienne usine Fiat, mais qu'il est utilisé pour des activités commerciales et notamment par un fitness.

Un élu demande s'ils ont été entendus par le Grand Conseil.

M^{me} Babel lui répond par l'affirmative en spécifiant que leur audition avait eu lieu en octobre. On leur a indiqué que des plans ont été établis, mais ils n'ont jamais pu les examiner.

Un commissaire relève qu'il suffit d'aller les consulter en adressant une demande préalable au service concerné.

Le président, faisant référence au contenu des lettres envoyées par la Ville, pose la question de la concertation avec les associations d'habitants.

M. Godard, qui habite le quartier depuis 1978, n'a jamais entendu parler d'une association d'habitants.

Un commissaire relève que, dans la lettre envoyée par la Ville, il est stipulé que la perte de ces places serait compensée.

M. Godard estime que cette proposition ne s'appuie sur rien de concret et ne voit pas de quelle manière on pourrait y donner suite. Il ajoute qu'il ne voit pas comment on pourrait créer des places de stationnement supplémentaires pour les deux-roues au détriment des automobilistes.

Un commissaire s'étonne de ces propos, car il est clairement stipulé, dans la lettre du mois d'octobre, que des places pourraient être créées dans des rues adjacentes et que le déficit ne porterait, au bout du compte, que sur deux places de parc.

M. Godard lui rétorque que ces places posent un problème de proximité, car les rues dont on parle sont relativement éloignées.

Un commissaire désire savoir si la zone 30 km/h est bien signalée.

M^{me} Babel et M. Godard lui répondent que c'est le cas, puisque deux panneaux sont posés aux deux extrémités de la rue. Ils poursuivent en indiquant qu'ils sont toutefois posés trop haut et qu'ils sont trop petits, ce qui induit nombre d'automobilistes en erreur, raison pour laquelle on circule généralement à 50 km/h dans cette rue.

Au terme de cette audition, le président apprend à la commission que le TCS a souhaité être auditionné et il soumet ladite audition au vote de la commission.

Cette proposition d'audition est acceptée par toute la commission à l'exception d'un élu de l'Alliance de gauche qui s'abstient.

Une demande d'entendre également l'Office des transports et de la circulation (OTC) est votée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 27 février 2006

Audition du Touring Club Suisse

Le président reçoit M. Victor De Olivera qui représente la section genevoise du TCS.

M. De Olivera relève d'emblée que le TCS a réagi devant cette proposition qui visait à installer cinq passages piétons et à supprimer un certain nombre de places de parc en empêchant la rue de Bourgogne d'être une voie de transit. Son organisation s'est par conséquent mobilisée, d'autant que le nombre de places de parc diminue fortement en ville et notamment à Saint-Jean où les habitant-e-s ont réagi en déposant une pétition qui a recueilli près de 1200 signatures.

Une commissaire souhaite voir M. De Olivera préciser son point de vue en ce qui concerne les passages piétons.

M. De Olivera précise que dans la deuxième mouture la Ville s'est montrée plus raisonnable en n'en proposant plus que deux, ce qui est devenu acceptable.

Elle poursuit en demandant à M. De Olivera ce qu'il pense de la mise en zone 30 km/h du quartier de Saint-Jean.

M. De Olivera lui rétorque qu'il y a sur ce plan un déficit d'information et que la Ville s'est contentée de lui dire qu'un projet était en préparation. Le problème réside dans le fait que Genève ne respecte pas l'ordonnance fédérale relative aux zones 30 km/h en ne prenant pas en compte un plan d'ensemble. Il concède que le premier projet à la rue de Bourgogne prévoyait une suppression de 15 places de parc et que le second n'en enlève plus que deux, mais relève que Genève souffre d'un manque flagrant de parkings. Le TCS s'étonne d'un manque de volonté politique à cet égard, car depuis la construction du parking de Saint-Antoine rien n'a été fait.

Une commissaire aimerait savoir si un comptage des places vacantes privées ou publiques a été entrepris dans le quartier.

M. De Olivera répond par la négative, mais tient à ajouter que le quartier augmenterait son déficit de stationnement si toutes les places étaient privatisées.

La même commissaire poursuit en lui demandant ce qu'il pense des séances d'information que la Ville a entreprises dans différents quartiers, comme cela a été le cas aux Délices.

M. De Olivera relève que cela n'a pas résolu le problème du stationnement dans le quartier des Eaux-Vives où les automobilistes tournent sans cesse pour trouver des places de parc.

Un élu lui demande si la rue de Bourgogne doit rester une voie de transit et si la solution ne consisterait pas à la transformer en rue résidentielle.

M. De Olivera estime qu'à cet égard les zones 30 km/h sont mises en place sans réflexion et que des études devraient être menées au préalable. Il y a, par exemple, concernant cette rue, un problème dont on n'a pas tenu compte: l'impossibilité de tourner à gauche au carrefour des Charmilles.

Le même commissaire aimerait savoir, en conclusion, si un manque de deux places de parc après concertation justifie le maintien de cette pétition.

M. De Olivera conclut en stipulant que la pétition, à partir d'un exemple concret, pose le problème général du parcage en ville et qu'elle reste donc tout à fait d'actualité.

Discussion

Un débat s'engage au sein de la commission qui considère qu'elle est suffisamment armée pour pouvoir prendre sa décision. De nombreuses informations ayant été obtenues dans le cadre de l'examen de cette pétition par le Grand Conseil, il n'est plus nécessaire d'en rajouter et donc d'auditionner l'OTC.

Le Parti radical prend la parole pour indiquer qu'il s'agit pour lui – même si le cas de la rue de Bourgogne peut sembler obsolète – d'un problème qui concerne toute la ville de Genève et qu'il convient, par conséquent, de donner une suite favorable à cette pétition en la renvoyant au Conseil administratif.

L'Alternative estime, quant à elle, que les pétitionnaires ont été auditionnés par le Grand Conseil qui a accepté de revoir sa copie en modifiant le nombre de places supprimées. Il n'y a donc aucune raison de renvoyer au Conseil administratif une pétition qui n'a plus de contenu. Elle propose donc son classement.

Le Parti démocrate-chrétien observe que, en regard de la loi, il ne devrait plus y avoir de passage piétons en zone 30 km/h et, à l'instar du Parti radical, il votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Vote

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 8 oui (1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S) contre 6 non (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

P E T I T I O N

Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Le 1^{er} juin 2005, la Ville de Genève a reçu une autorisation de construire de la part du Canton pour réaménager la rue de Bourgogne.

Le dossier mis en consultation publique annonce une amélioration de l'offre de 2 places alors qu'en réalité, **15 places de stationnement seront supprimées**. Les habitants du quartier, qui n'ont pas été consultés sur ce projet, regrettent cette désinformation et sont consternés d'apprendre que les autorités aient décidé de supprimer du stationnement dans la zone « Q » macaron (Cité-Vieussieux), mise en service le 1^{er} septembre 2004.

La Ville de Genève prévoit également d'aménager deux coussins berlinois sur la chaussée alors que le choc des amortisseurs des voitures sur ces surélévations de chaussée provoque du bruit et des nuisances pour le voisinage. Ce projet est d'autant plus regrettable qu'il est possible de créer des places de parc tout en faisant ralentir les automobilistes grâce à l'aménagement de places stationnement en épis de manière alternée sur la chaussée. Visiblement cette solution semble volontairement être écartée puisque selon les données officielles du Canton, **2469 places de stationnement de surface ont été supprimées au centre-ville depuis 1990 dont 1132 depuis l'an 2000**.

Il est très inquiétant de voir cette évolution défavorable du stationnement alors que la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

De ce fait, les soussignés, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Empêcher la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Bourgogne tel qu'il est prévu
2. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier
3. Stopper cette politique anti-voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé
4. Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève

Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature 
---------------	-------------------------------------	--

M^{me} Charlotte Meierhofer, rapporteuse (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai repris ce rapport qui devait être rédigé par M. Sottas, qui n'est plus membre de notre Conseil municipal.

La commission des pétitions vous recommande, dans sa majorité, de classer cette pétition, car elle a également été traitée par le Grand Conseil, qui a proposé quelques changements, en modifiant le nombre de places supprimées.

Il n'y a, par conséquent, aucune raison de renvoyer cette pétition au Conseil administratif et c'est la raison pour laquelle je vous recommande de suivre l'avis de la commission et de la classer.

Premier débat

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais faire une remarque qui s'adresse à tous les membres de ce Conseil municipal et qui concerne également notre parti et ses représentants. Il s'agit du respect que nous devons avoir envers les droits élémentaires des citoyens à se manifester, notamment par la voie des pétitions.

Cette pétition P-146 a été renvoyée en commission le 12 octobre 2005, ce qui veut dire qu'elle date de plus de trois ans. L'Union démocratique du centre demande donc à tous ici de réagir et de ne pas oublier ceux qui nous ont élus, qui ne doivent pas être flattés en période électorale seulement, mais qui ont le droit d'être entendus et considérés dans les délais raisonnables, en tout temps, et même si l'objet de leurs engagements ne plaît pas à certains.

En ce qui concerne la pétition P-146, nos représentants avaient estimé que la demande des pétitionnaires était non seulement légitime, mais qu'elle correspondait à de réels besoins du quartier. Nous avons donc demandé le renvoi au Conseil administratif, et nous réitérons cette demande aujourd'hui.

Nous refuserons donc les conclusions du rapport, à savoir le classement de cette pétition.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau va aussi dans votre sens, c'est-à-dire de faire en sorte que les pétitions soient désormais étudiées le plus rapidement possible, avec une réponse du Conseil administratif dans les délais impartis par notre règlement du Conseil municipal.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je veux d'abord répondre à la remarque de mon préopinant de l'Union démocratique du centre. Cette pétition était

également adressée au Grand Conseil, qui l'a déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Le projet de zones 30 km/h de la rue de Bourgogne a pris en compte les demandes des pétitionnaires et sa réalisation n'a pas vu de diminution du nombre de places de stationnement par rapport à la situation antérieure. C'est une des raisons pour lesquelles les commissaires qui ont étudié cette pétition sont arrivés à la conclusion qu'elle était sans objet.

Maintenant, j'ai quand même quelques remarques à faire au sujet du rapport P-146 A et des auditions des pétitionnaires. Leur manière de poser leurs questions et d'interpeller les services me semblait un peu limitée au niveau de la politesse. Ils ont aussi argumenté avec des informations pas tout à fait correctes.

Par exemple, un pétitionnaire a dit qu'il n'y avait pas de places à louer dans les environs. J'ai fait une petite recherche sur l'internet aujourd'hui et j'ai tout de suite trouvé des places dans le parking mentionné de Planète Charmilles, pour un certain coût, c'est vrai, mais des places sont disponibles pour la location.

Je ne me fatiguerai pas à répéter que l'espace public dans les villes en général, mais certainement surtout en ville de Genève, est limité et qu'il n'existe pas de droit humain au stationnement. Je veux un peu avancer. Vous avez tous reçu la réponse du Conseil administratif à la motion M-766 des Verts, qui demande un recensement des places de parc. Cette réponse est inscrite à notre ordre du jour. Vous constaterez que Genève est la ville de Suisse la mieux dotée en places de stationnement.

Ensuite, les pétitionnaires ont souligné qu'il était important que la rue de Bourgogne reste une voie de transit, car le carrefour des Charmilles ne permet pas un tourner à gauche sur la rue de Lyon. En fait, il me paraît assez curieux que des habitants demandent par voie de pétition que leur rue reste une voie de transit... A mon avis, il y a d'autres intérêts derrière ces pétitionnaires.

Les pétitionnaires ont également critiqué le manque de communication. En réalité, il s'agissait d'un vieux projet, mis sur pied à la suite d'une demande des habitants en 1996 déjà. C'est sans doute une raison de ce manque de concertation avec les habitants, qui est peut-être réel, je ne sais pas, je n'étais pas là à l'époque.

Mais je connais le quartier et je sais qu'il n'y avait pas, jusqu'à très peu de temps, d'association d'habitants pour la rue de Bourgogne. Selon le rapport du Grand Conseil, la concertation avec les services de la Ville se déroulait par l'intermédiaire des associations d'habitants de Vuisseux et de Liotard, lesquelles n'étaient pas concernées très directement par cette rue.

Pour clore, je vous recommande, avec les Verts, de suivre les conclusions du rapport P-146 A et de classer cette pétition.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical ne va pas refaire le débat habituel sur la politique de stationnement en ville de Genève. Nous déplorons juste la lenteur dans le traitement de cette pétition. Nous tenons à remercier la rapporteuse d'avoir repris ce rapport. Malheureusement, ce rapport nous arrive – encore une fois... – quand les travaux sont déjà entrepris. Qu'y a-t-il donc à dire? C'est éteindre le feu après les pompiers!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, la rapporteuse semblait dire que toute la commission avait été d'accord sur un vote en faveur du classement. J'aimerais vous préciser que le Parti démocrate-chrétien n'a pas voté ce classement. Il a demandé le renvoi de cet objet au Conseil administratif, car, à son avis et malgré tous les discours entendus sur ces bancs, notamment à gauche, il est faux de penser qu'on ne supprime pas de places de parc à Genève.

Nous demandons que le Conseil administratif examine avec le plus grand soin la situation de ces places qui disparaissent, parce que, en commission des pétitions, nous avons de plus en plus de gens exaspérés. Ils n'en peuvent plus et ils nous inquiètent, tout simplement par cette espèce de désespoir par rapport à la réalité qu'ils vivent dans leur quartier.

Le Parti démocrate-chrétien avait donc bien voté le renvoi au Conseil administratif, et nous en sommes fiers.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition, sont refusées par 30 non contre 26 oui.

Le président. Par conséquent, la pétition P-146 est renvoyée au Conseil administratif. (*Exclamations et brouhaha.*)

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Présence de militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel» (P-195 A)¹.

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette pétition, renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 5 juin 2007, a été examinée par cette dernière le 25 août 2008. Présidée par M. Jean-Charles Lathion, la commission a pris acte des démarches successives entreprises par celui-ci ainsi que par son ancien président, M. Alexandre Wisard, en vue d'auditionner les pétitionnaires et n'a pu, malheureusement, que constater que ces derniers n'y avaient pas donné suite.

Le rapporteur tient ici à remercier M^{me} Lucie Marchon de l'excellente qualité de ses notes de séance qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 août 2008

Le président ouvre la séance en indiquant à la commission qu'il a écrit une lettre et même téléphoné aux pétitionnaires afin de les convoquer, mais que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à ses demandes réitérées. Il poursuit en relevant que M. Pierre Maudet, conseiller administratif, lui a appris qu'une séance de conciliation avait eu lieu entre les pétitionnaires et la Ville, laquelle a pris en compte un certain nombre d'observations qui figuraient dans la pétition, et que c'était probablement la raison pour laquelle les pétitionnaires avaient estimé que ce problème était réglé. Le président ajoute qu'il a pris contact avec le Département du territoire qui lui a indiqué que l'abri de l'école des Crêts-de-Champel était toujours occupé par des militaires en alternance avec le site de Vernier. Fort de toutes ces informations, il estime que la commission des pétitions dispose maintenant de toutes les informations nécessaires en vue de prendre sa décision.

Une commissaire considère que cette pétition pose un certain nombre de problèmes de fond et qu'il est possible de la prendre en considération, alors même que les pétitionnaires ne souhaitent pas être entendus.

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 170.

Un intervenant estime que cette pétition est obsolète, puisque les points relatifs au comportement des soldats envers des élèves ont été réglés et que, manifestement, aujourd'hui les choses se passent beaucoup mieux.

C'est également l'avis d'une élue qui constate que le différend causé par le stationnement des véhicules militaires a été résolu.

Une commissaire revient néanmoins sur le problème posé par la présence de militaires dans les écoles ou bâtiments publics et estime qu'il serait judicieux de présenter une motion qui permettrait au Conseil municipal de débattre de cette question.

Un élu estime que tout le problème provient des autorités genevoises qui n'ont pas su expliquer à la population que les autorités militaires avaient ici une mission à effectuer en faveur des autorités civiles. Il stipule que Berne a autorisé le Département militaire à protéger des missions diplomatiques et que cette tâche, au vu de la situation internationale, a été prolongée en 2007. Il relève que dans cette affaire la Ville de Genève a été partie prenante et que c'est elle-même qui a proposé des sites audit département. Il estime, par conséquent, que cet emplacement répond à un certain nombre de critères et qu'il convient d'en prendre acte. Cet élu ajoute qu'il n'y a pas de mauvaises troupes, mais essentiellement de mauvais chefs, à qui il appartient de faire respecter une certaine discipline au sein de la troupe. Il complète son intervention en relevant toutefois que les locaux situés au parc Bertrand n'auraient, eux, pas posé autant de problèmes de cohabitation et il s'étonne par conséquent du choix de l'école.

Un commissaire renchérit, car il s'agit ici, en l'espèce, d'un hôpital de la protection civile censé fonctionner en situation de catastrophe et il ne voit pas pourquoi ces locaux et salles d'opération ont été transformés en caserne.

Un petit débat s'engage alors au sein de la commission au terme duquel le rapporteur propose de faire la recommandation suivante: «La commission des pétitions considère que les problèmes relationnels rencontrés sont dépassés, mais elle estime toutefois que le lieu de l'école des Crêts-de-Champel, à savoir un hôpital de la protection civile en sous-sol, a été mal choisi. Il serait donc souhaitable de revoir cet emplacement.»

D'aucuns remarquent que cela présuppose que cette pétition soit acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Une commissaire juge néanmoins préférable de revenir avec une motion en plénum.

Cet avis semblant être largement partagé au sein de la commission, le président met aux voix le sort de cette pétition.

Pétition: militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel

Le classement de cette pétition est accepté sans opposition par 11 voix (1 Ve, 2 S, 2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC), 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

La commission des pétitions recommande donc au Conseil municipal de classer cette pétition.

Annexe mentionnée

Pétition au Service des écoles

Nous soussignés, parents d'élèves de l'école des Crêts de Champel, venons par la présente pétition vous prier d'intervenir auprès des autorités compétentes pour obtenir l'arrêt dans les plus brefs délais de l'hébergement de militaires au sous-sol de l'école de nos enfants car cette présence crée de nombreux risques pour la sécurité de nos enfants.

Les véhicules militaires sont stationnés en permanence devant l'entrée de l'école et leurs manoeuvres se déroulent aux heures de rentrée en classe et de sortie de classe des élèves. Certains véhicules militaires étant stationnés en épi à l'intersection de l'avenue Louis-Aubert et du chemin des Crêts-de-Champel, la visibilité des patrouilleuses scolaires en est réduite et la police est déjà intervenue à plusieurs reprises pour faire déplacer les véhicules. De plus, l'entrée du préau de l'école est en permanence obstruée par du matériel militaire obligeant les enfants à enjamber armes et sacs et à se faufiler entre les véhicules militaires.

D'autre part, le comportement de certains militaires n'est pas acceptable aux abords d'une école : certains fument des joints derrière l'école et d'autres font des commentaires désobligeants sur les élèves filles qui passent devant eux pour rentrer en classe.

Nom, Prénom	Adresse	Date	Signature
-------------	---------	------	-----------

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette pétition faisait part de plusieurs problèmes dus à la présence des militaires à l'école des Crêts-de-Champel, à leurs véhicules – nous vous l'avons bien dit, les véhicules gênent – et à leur matériel qui obstruait les entrées de l'école et le préau, notamment les armes qui traînaient. Le problème a été réglé et c'est pourquoi nous classons cette pétition. Les pétitionnaires eux-mêmes n'ont pas voulu venir en commission.

Néanmoins, si je souhaitais prendre la parole, c'était pour dire que, même si ce problème précis était réglé, les Verts trouvent qu'il est toujours pertinent de se poser la question de l'opportunité ou, plutôt, de la non-opportunité de placer des militaires dans les écoles, voire ailleurs.

M^{me} Christiane Olivier (S). Mon intervention ne va pas tout à fait dans le même sens que celle de M^{me} Klopmann. Si le classement de la pétition a été accepté par l'ensemble des groupes, j'ai demandé à mon parti de pouvoir m'abstenir sur trois points.

Le premier point concerne des petits litiges ou des petits désordres survenus à un certain moment. Ils ont été réglés, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont réglés pour toujours. Deuxièmement, comme l'a dit M^{me} Klopmann, mon groupe ne trouve absolument pas adéquat de loger des militaires en dessous d'une école, dans un abri destiné à être un hôpital militaire mais non à recevoir des troupes. En outre, même si les petits désagréments ont été réglés, la présence de voitures, d'autobus et de cars qui vont et viennent devant cette école suppose toujours des dangers pour les enfants.

Le troisième point, et j'en suis peut-être responsable, Monsieur le président, c'est que la commission avait décidé de rédiger une motion pour alerter le Conseil administratif, afin qu'il examine la possibilité de loger ces militaires dans d'autres endroits. Nous n'avons pas fait cette motion, je le regrette. Elle viendra peut-être un peu plus tard.

Quant à la réponse qui nous a été donnée selon laquelle il nous appartenait, à nous, conseillers municipaux, de suggérer des endroits, je tiens juste à rappeler les compétences de chacun. Ce n'est pas à nous de trouver un lieu pour loger ces militaires, mais bien au Conseil administratif. Raison pour laquelle je m'abstendrai sur ce classement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, notre groupe votera le classement de cette pétition, mais je trouve les déclarations à propos de

ces militaires vraiment surréalistes. J'ai connu une époque, mais peut-être suis-je trop vieux ou complètement décalé, où, quand des militaires étaient dans un quartier, même aux alentours des écoles, c'était plutôt une fête. (*Exclamations.*) Mais c'est vrai qu'en Valais on a peut-être d'autres appréciations de la situation.

Ici, à Genève, voir ces militaires, qui sont des pères de famille, quelquefois nos propres enfants, dans une école pendant un cours de répétition devient un drame. J'aimerais quand même qu'on relativise un peu la situation! D'ailleurs, M. Maudet, grâce à ses discussions avec les habitants, a réussi à faire en sorte que les choses se calment complètement.

Je dois vous dire que, en ma qualité de président de cette commission des pétitions, je n'ai pas réussi à obtenir l'audition des pétitionnaires, tout simplement parce qu'ils ne voulaient pas venir, ou parce qu'ils étaient absents à chaque fois que j'essayais de les atteindre.

Voilà où nous en sommes, mais je trouve que nous avons quelquefois des attitudes un peu bizarres dans ce canton.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il existe bien des endroits où on aurait pu recevoir ces personnes. S'il est probable qu'en Valais c'est une fête, j'ai envie de donner d'autres exemples à mes enfants et je ne trouve pas judicieux de mettre les militaires à cet endroit.

Je crois que cette pétition doit être classée. Néanmoins, nous devons envoyer un petit signe à notre Conseil administratif pour lui dire qu'il faudrait faire preuve d'un peu plus d'imagination. Il ne manque pas d'endroits, dans cette cité, pour recevoir les militaires. Pour A gauche toute! les militaires dans une école... non, pas tout de suite, merci!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral, comme les autres groupes et comme nous l'avons fait en commission, classera cette pétition, puisque, nous l'avons assez dit, elle n'a plus de raison d'être.

Permettez-moi tout de même de revenir, au nom des libéraux, sur le fond et sur ce que nous entendons, ce soir dans ce plénum, sur les militaires et sur leur rôle. Il faut le rappeler, les militaires sont des militaires dits de milice. Les militaires, c'est nous tous. Ici, nous siégeons en fait en tant que municipaux de milice, de politiciens de milice, et, comme on le dit en Suisse, nous sommes un certain nombre à être des militaires de milice.

Alors, j'aimerais simplement appeler à un peu de respect pour cette institution qui garantit la sécurité à notre pays. (*Protestations.*) Ces militaires sont des gens

Pétition: militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel

responsables; ils sont des pères de famille, des fils, des proches, et ils ont toute leur place... (*Brouhaha.*) Nous préférons largement des militaires – vous transmettez à M^{me} Wenger, Monsieur le président – et quelques matériels près d'un préau d'école ou dans une école que des seringues et de la drogue! (*Huées.*)

A partir de là, nous considérons qu'il y a un respect à avoir et, bien évidemment, nous classerons cette pétition.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, certains propos, je suis au regret de vous le dire, sont insultants. Insultants pour les citoyens qui ont accompli plusieurs centaines de jours de service militaire, qui se sont dévoués pour leur pays... (*Brouhaha.*) Vous pouvez ricaner, vous pouvez rire, l'armée fait partie de notre ordre constitutionnel, c'est une obligation légale. Trouvez les signatures, renversez la loi, tout est ouvert dans cette démocratie! Mais il est inacceptable d'entendre, de la part de certains, que cette armée serait une espèce d'armée de voyous.

Je l'ai dit en commission, cette affaire est une affaire de commandement, d'éducation. Il n'y a pas de mauvaises troupes, je le répète ici, il n'y a que de mauvais chefs. Il ne faut pas non plus se cacher, Mesdames et Messieurs, que c'est à la demande des autorités genevoises que l'armée vient en service subsidiaire pour aider la population, ses autorités à maintenir une certaine sécurité autour de missions diplomatiques et d'organisations internationales.

Je l'ai aussi dit en commission, le lieu de cantonner, parce que caserne, c'est un mot un peu fort, n'est peut-être pas adéquat. Mais, quant à moi, je n'ai pas honte de notre armée, par contre, j'ai honte pour les gens qui sont mal élevés. Je répète, c'est uniquement une affaire d'éducation. Je crois que cette affaire a été réglée.

J'ajouterai une seule chose: il n'est pas normal qu'une pétition déposée en juin 2007 soit traitée à la fin du mois d'août 2008. Entre-temps, nous avons pris – quand je dis nous, je pourrais dire je – certains contacts et les affaires sont rentrées dans l'ordre. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Comme vous le savez, je suis enseignante à l'école des Crêts-de-Champel et c'est pourquoi je ne voulais pas intervenir sur ce sujet. Mais après ce qui vient d'être dit par les intervenants du Parti libéral et de l'Union démocratique du centre, permettez-moi quand même de remettre un peu la vérité dans cette enceinte.

Pour un petit historique, j'avais interpellé, lors de l'ancienne législature, le magistrat Hediger pour lui signaler des débordements et, quand j'entends que

c'est mieux d'avoir des militaires dans une école que des seringues, parfois on a les deux, puisque ces militaires font occasionnellement usage de substances encore illicites – dirons-nous – et ont des comportements qui ne sont pas adéquats aux abords d'une école. Je ne veux pas revenir sur tous les événements que nous avons dû gérer, mais ce n'était de loin pas facile.

Je rejoins l'intervenant de l'Union démocratique du centre. C'est vrai qu'il y a eu une amélioration, puisque, maintenant, le responsable de bâtiments travaille en collaboration avec les différents chefs des brigades militaires qui sont dans l'abri de la protection civile. Néanmoins, nous avons eu énormément de soucis. Cette cohabitation n'est vraiment pas naturelle, quand on pense que des rassemblements avaient lieu dans le préau un quart d'heure avant les cours, avec des armes chargées devant des enfants.

Il y a eu effectivement des distributions de vivres par gentillesse, mais nous savons le nombre d'allergies que les enfants ont. Cette cohabitation n'est pas naturelle non plus quand on sait que des quolibets ont été adressés à des filles de 12 ans par des militaires, et j'en passe... Quand on sait que des personnes se soulaient dans les buissons, aux abords de l'école, je ne trouve pas, pour ma part, que cette cohabitation a été facile.

On dit que les choses sont réglées. Oui, c'est vrai, au niveau des véhicules et, j'ai envie de dire, des tanks parkés maintenant plus loin que l'école. Il y a eu une amélioration, mais il ne faut pas oublier qu'un responsable d'école, qui habite dans l'école, ne peut pas dormir la nuit, parfois, à cause de débordements provoqués sur la route par ces personnes alcoolisées, et cela nous pose vraiment problème.

Maintenant, je ne suis pas en train de dire que cette population est différente de tout un chacun, de tout citoyen ou de toute citoyenne. Pour ces personnes-là, les conditions de vie sont épouvantables, parce que, si c'est l'été, il n'y a rien à faire aux abords de cette école, il n'y a ni parc, ni espace vert où elles pourraient se détendre.

Je rappelle que ces personnes montent parfois des gardes devant les ambassades pendant plus de vingt-quatre heures et qu'elles ont aussi le droit de se détendre. Nous l'avons relevé, parce qu'il y a eu concertation avec l'association de parents d'élèves, avec le magistrat Maudet, absent en ce début de séance mais qui est venu à ce moment-là, et avec le Département militaire. Toutes ces questions ont été soulevées et, pour unique réponse, on nous a dit qu'il n'y avait pas d'autre lieu, parce que ces brigades devaient être en fait rassemblées et qu'on ne pouvait pas les éclater. Elles devaient donc être dans un lieu qui avait la capacité de les contenir.

Une dernière chose. Si les pétitionnaires ne sont pas venus, c'est peut-être parce qu'on nous a fait comprendre qu'il n'y avait plus rien à faire. En fait, les

Pétition: militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel

choses étaient ainsi et il n'y avait pas d'évolution possible. Cette mesure, temporaire au départ, devient donc définitive. Nous sommes mis devant le fait accompli et nous ne pouvons rien faire.

Je ne veux pas décevoir la majorité d'entre vous qui aimerait que la situation soit différente, mais nous pouvons toujours déposer un texte pour appeler le Conseil administratif à faire autrement. Toutefois, je pense que la raison principale pour laquelle ces troupes n'ont pas été déplacées, c'est que le Département militaire paie un loyer annuel assez important à la Ville de Genève.

On en revient donc à cela: veut-on mettre le prix et avoir une politique en matière d'éducation cohérente – en tout cas pour nous à A gauche toute! – avec les idées que nous défendons? Ou veut-on plutôt faire entrer des sommes assez importantes dans les caisses de la Ville de Genève? Notre groupe A gauche toute! pose cette question.

Nous ne voulions pas avoir ce débat dans le cadre de cette pétition, puisque nous savons que les pétitionnaires ne se sont même pas présentés en commission. Je le déplore, parce que des parents d'élèves m'ont sollicitée l'an dernier et m'ont adressé beaucoup de plaintes. Finalement, ils ne se sont pas déplacés parce qu'ils sont dépités. Ils pensent qu'on ne peut plus rien faire. C'est du moins le message que la Ville de Genève nous a donné, par la voix du magistrat Maudet, qui, je le déplore, ne peut pas répondre ce soir.

Notre groupe A gauche toute! se penchera sur la question de savoir si une cohabitation entre l'armée et des enfants est possible, parce que l'école des Crêts-de-Champel n'est pas la seule concernée dans le canton. Vous serez saisis, tout prochainement, d'un texte que nous vous soumettrons.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Après l'intervention de M. Chevalier, je ne pouvais qu'appuyer sur mon bouton pour demander la parole. M. Chevalier préfère que le matériel militaire traîne dans les préaux plutôt que des seringues... J'aimerais premièrement rappeler que l'un n'empêche pas l'autre... (*Exclamations.*) Ensuite, que ces militaires fument des joints, cela ne nous gêne pas, néanmoins certains considèrent cela comme de la drogue.

Je lis dans la pétition que les enfants sont obligés d'enjamber ce matériel militaire, en fait des sacs, mais surtout des armes. Personnellement, je veux bien qu'il n'y ait pas de seringues dans les préaux et je suis d'accord avec cela, mais dire que les armes y ont leur place, je m'étonne, je m'offusque.

Certains, dans ce Conseil municipal, dont M. Hämmerli, disent qu'il faut remercier ces militaires. D'accord, remercions-les! Mais nous, les Verts, nous remercions aussi les civilistes. Ils réalisent souvent des projets merveilleux,

notamment dans la mobilité douce ou en travaillant dans des établissements médico-sociaux – pour parler simplement des gens qui sont dans ce groupe.

Et je conclurai en chantant: «On la veut et on l'aura, cette Suisse sans armée, elle existera...» Voilà! (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère musicale... (*Brouhaha.*)

M. Jacques Baud (UDC). Je ne comprends pas le mépris et la haine de certains contre notre armée... Parce que, sans elle, une partie d'entre vous ne seraient pas là. Certains ont sacrifié leur vie pour que nous soyons ici, libres! Il semble que vous ne devriez pas l'oublier, quelque part, avec vos grandes gueules... Moi, je me souviens, pendant la guerre, vous n'étiez pas nés, mais j'étais à l'école, il y avait des soldats à l'école. Il y avait une cantine à côté et, à midi, j'arrivais avec mon petit bidon et ils me donnaient à bouffer. Sans cela, je serais quasiment mort de faim. Alors, un peu de respect, parce que vous n'en avez pas, ni pour vous-mêmes, ni pour votre pays!

M^{me} Patricia Richard (R). En ce qui me concerne, je suis en train de me demander où je suis... A ma connaissance, nous sommes au Conseil municipal, en séance plénière, et le débat que nous sommes en train de faire aujourd'hui aurait dû être fait en commission. Honnêtement, ce n'est pas la première fois depuis mon élection que je me rends compte, et mon groupe est d'accord avec moi, que nous sommes en train de refaire le travail d'une commission en séance plénière, laquelle coûte à la Ville cinq fois plus cher qu'une commission... (*Exclamations.*)

Par conséquent, si le groupe A gauche toute! veut nous présenter un texte, qu'il l'amène! Je lui rappelle quand même – Monsieur le président, vous transmettez – que c'est M. André Hediger qui avait mis l'armée là. Nous n'avons rien contre l'armée, pour notre part. Il me semble que le Conseil administratif essaie de régler le problème.

Quant aux pétitionnaires, ils ne sont même pas venus à l'audition en commission. On m'a toujours appris qu'une guerre n'est finie qu'après la dernière bataille, et là on est en train de passer des heures à discuter sur une pétition classée à la quasi-unanimité... Nous sommes en séance plénière, nous ne devons pas refaire le travail, ou alors nous renvoyons la pétition en commission et nous en rediscutons. Mais là nous perdons le temps et l'argent des contribuables.

Pétition: militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel

Le président. Effectivement, depuis vingt minutes, nous sommes en train de discuter d'une pétition qui a été classée à la quasi-unanimité.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est vrai, cette pétition a été classée, mais il y a quand même des choses que nous ne pouvons pas laisser dire. Nous débordons peut-être maintenant, mais on fait le procès de l'armée et nous devons mettre les choses en place. Mais je sais que ce n'est peut-être pas ici que nous devrions le faire.

Il s'est dit, malheureusement, des contrevérités et je suis bien placé pour le savoir. Si vous ne le savez pas, j'ai fait plus de mille trois cents jours de service militaire et j'ai commandé des unités. Je peux vous dire qu'on est allé souvent dans des écoles et les dépassements, les erreurs ne proviennent pas du système, mais des gens qui conduisent la troupe. C'est une affaire de commandement, il y a des bons, il y a des moins bons... Point final. C'est comme dans la vie civile, et c'est comme ici.

Maintenant, quant à dire – vous transmettez à M^{me} Figurek, Monsieur le président – qu'un soldat pose la garde vingt-quatre heures de suite, ce n'est pas vrai. Alors, qu'on pose la garde vingt-quatre heures de suite parce que c'est la mission, c'est vrai, mais pas un soldat. Il faut respecter également ceux qui font ce travail... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît... C'est un travail de milice, comme ici, une responsabilité que nous avons à l'égard de nos concitoyens et eux à l'égard du pays.

Vous dites que le matériel traîne, mais il ne traîne pas, il est entreposé. Moi, j'aimerais simplement terminer en parlant encore d'armée et de vision du pays. Dans tous les pays du monde, il y a une armée, autant que ce soit la nôtre plutôt que celle d'un autre pays.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Depuis quelques semaines, je dirais quelques jours, les conseillers municipaux, notamment des conseillers municipaux de l'Entente, rien de voir les frasques des conseillers administratifs. Même certains conseillers municipaux d'A gauche toute! les traitent de «pépètes» – je cite, la conseillère municipale se reconnaîtra...

Alors, ce soir, Mesdames et Messieurs, je constate que nous sommes, nous, les guignols, que nous entamons des chants partisans, totalement inadmissibles dans un tel lieu. J'ai honte d'être parmi vous ce soir. (*Applaudissements.*)

(Les libéraux et la moitié du groupe de l'Union démocratique du centre quittent la salle.)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Il ne faut pas oublier que, pour certains enfants de cette école, l'armée représente autre chose. Certains viennent de pays en guerre, et quand ils voient une école occupée, pour eux, cela ne représente pas la sécurité. Cela représente plutôt le contraire: une occupation.

Quand on pense que les locaux des écoles étaient d'abord destinés à des associations qui organisent des activités pour les jeunes... et là, on a l'armée! (*Protestations.*) Il y a comme un problème. Alors, je crois que si on veut encore discuter un moment là-dessus, à mon avis, on peut tout renvoyer en commission.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je vais conclure, pour ma part, sur ce débat absolument surréaliste. Pourquoi tant de haine? Lors de mon intervention, j'ai parlé du fond du problème, je n'ai eu ni mépris, ni haine, ni propos insultants, comme ceux entendus sur les bancs de la droite. J'ai simplement exprimé une recommandation que j'avais manifestée au cours du travail de la commission.

Nous ne refusons pas ce soir le débat. Nous avons simplement dit que nous classions cette pétition, mais que nous avons une intervention envers le Conseil administratif, parce que nous estimons toujours et nous continuerons à estimer qu'il n'est pas tout à fait adéquat que l'armée loge dans les sous-sols d'une école.

C'est par respect justement, tant pour les civils que pour cette armée, que nous pourrions et nous devrions leur trouver un local beaucoup plus adéquat, avec un environnement mieux adapté pour leur repos que les sous-sols d'une école. Mon intervention était faite dans cet esprit.

Alors, ne faites pas de faux procès! Ne dérapons pas! Il n'y a eu ni mépris ni haine, parce que ce n'est pas le lieu pour en avoir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je serai très brève. M^{me} Olivier m'a retiré les arguments de la bouche, car j'avais l'intention de faire une intervention dans le même sens. Cela dit, en voyant que la moitié de l'hémicycle a quitté la salle, je suis étonnée de constater que les mêmes qui défendent les batailles fuient à la première escarmouche... (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vois que nous sommes repartis pour un tour, hélas...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je serai extrêmement brève. Je retiens un élément de cette

Pétition: militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel

pétition en plein respect des opinions politiques des uns et des autres, c'est que les pétitionnaires ne se seraient pas présentés à la commission. Je me rappelle avoir pris position, à la séance plénière dernière, pour dire que des pétitionnaires n'étaient pas venus aux auditions de la commission des pétitions, quand bien même nous avions du respect pour leur point de vue. Ils ne sont pas venus aussi pour des raisons au moins formelles et nous avons choisi, dans un premier temps, de classer cette pétition.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne veux pas ironiser, mais il y a quelques années, le peuple suisse – avec le peuple genevois – a accepté le principe de l'Armée XXI. La majorité acceptante a été de plus des trois quarts et le canton de Genève a donné – je dis bien – 80% d'adhérents au principe d'Armée XXI.

Cette Armée XXI implique des services tels que ceux qu'accomplissent les soldats en cours de répétition et ils aimeraient faire autre chose que d'aller, j'allais dire par les températures de ces jours, dans la rue, devant des ambassades, alors qu'ils ont choisi d'être instruits sur un système d'arme pour lequel ils avaient de l'intérêt, des compétences.

Ce soir, je suis navré de vous dire de nouveau, Monsieur le président, que, dans ce pays, on dit qu'il y a deux manières de faire de la politique. A l'époque, il s'agissait de parler du prix du lait et des dépenses de la défense nationale. Dès qu'on prononce le mot armée, ceci donne de l'urticaire, voire des boutons à certains...

Vous avez, Mesdames et Messieurs de la gauche, des propos qui ne sont pas admissibles pour vos concitoyens qui ne pensent pas comme vous et qui accomplissent une obligation légale.

Deuxième débat

Le président. Nous étions saisis d'une demande de renvoi en commission des pétitions de la part de M^{me} Ecuier.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition en commission est refusé à la majorité (1 abstention).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (3 abstentions).

Le président. Nous passons maintenant à la motion M-836, «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!», dont nous avons accepté l'urgence lors de notre séance de 17 h.

Nous avons reçu une motion d'ordre de MM. Alexandre Chevalier et Alexis Barbey, demandant de lier à cette motion M-836 la motion M-834, «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA», qui figure au point 65 de notre ordre du jour.

M. Alexandre Chevalier (L). En effet, le groupe libéral souhaite lier la motion M-834 à la motion urgente M-836, puisque, fondamentalement, nous parlons ici du même sujet. Il s'agit de l'information concernant les mêmes chantiers, à savoir notamment les chantiers du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je m'étonne de ce soudain revirement du Parti libéral, qui estimait cet après-midi que notre motion M-836 n'était pas urgente, car les travaux allaient durer très longtemps... Evidemment, nous soutenons l'urgence de notre motion, car si les travaux seront longs, ils vont commencer bientôt. Mais les libéraux, tout à l'heure, n'avaient pas l'air de trouver cela urgent et je ne vois pas pourquoi, tout à coup, leur motion M-834 serait urgente au point d'être liée à la nôtre...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 53 oui contre 13 non (1 abstention).

Le président. Nous traitons donc les deux motions M-836 et M-834 ensemble.

5.a) Motion du 25 novembre 2008 de MM. Miguel Limpo, Yves de Matteis, M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Diana Duarte Rizzolio et Salika Wenger: «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!» (M-836)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- que ces chantiers vont profondément marquer la circulation en ville pendant plusieurs années;
- que les mobilités douces, les vélos en tête, sont en pleine expansion ces dernières années en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller, tout comme les partenaires impliqués, à ce que la circulation des vélos et des piétons soit assurée durant la durée des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse;
- de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons en tout temps et dans tout le périmètre des travaux par des indications claires et des aménagements provisoires, si nécessaire.

5.b) Motion du 10 novembre 2008 de MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA» (M-834)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- l'impact de ces chantiers sur la circulation à Genève,

¹ Annoncée, 2676. Motion d'ordre, 2687.

² Annoncée, 2663. Motion d'ordre, 2804.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'adopter une politique d'information claire et transparente pendant toute la durée des travaux. Il s'agit en particulier:

- d'utiliser le site internet pour informer par le biais de plans de l'avancement des travaux;
- de distribuer une information écrite aux citoyens résidant ou travaillant le long des rues affectées;
- de proposer des itinéraires de délestage pour la circulation automobile.

M. Miguel Limpo (Ve). Pour revenir aux objectifs de la motion M-836, ils sont assez clairs et ils parlent d'eux-mêmes. C'est que, actuellement, dans la plupart des travaux menés dans notre ville et même dans le canton, on oublie souvent la circulation des vélos, et même celle des piétons. On avantage très fortement la circulation des voitures, sans penser que ces moyens de déplacement que sont la marche et le vélo sont en pleine expansion dans notre ville.

L'objectif de la motion est vraiment de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons en tout temps et dans tout le périmètre des travaux du TCOB, d'Artamis et de la future liaison ferroviaire CEVA.

Ces moyens de transport sont vraiment en très forte augmentation ces dernières années. Nous avons vu également lors d'autres travaux, notamment sur le tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), que la signalétique pour les vélos et les piétons n'était pas optimale et mettait souvent ces usagers en danger.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de déposer cette motion, en sachant que, évidemment, ces travaux que j'ai mentionnés changeront considérablement le visage de notre ville, non seulement après leur réalisation, mais également avant, puisque leur durée sera de trois ans au moins.

Le groupe des Verts soutient donc cette motion M-836. Par contre, il refusera la motion M-834 des libéraux, car nous considérons que les voitures sont prises en compte à chaque fois et, au vu de la politique menée au niveau cantonal – cette motion est aussi un rappel à l'intention du Canton – nous ne nous faisons pas de souci à cet égard, puisque les voitures sont malheureusement très souvent largement avantagées par rapport aux vélos et aux piétons.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout à l'heure, lorsque nous avons à nous exprimer sur

l'urgence, je vous ai rappelé que les compétences municipales en matière de loi sur la circulation routière sont vraiment très marginales et que, pour nous, il n'y avait pas urgence de débattre d'un objet marginal.

Ceci dit, nous ne pourrions soutenir cette motion M-836. En effet, soutenir cette motion impliquerait que, de notre part, nous admettions que les agents de sécurité municipaux (ASM) ne font pas leur travail et que le Conseil municipal devrait enjoindre au Conseil administratif d'ordonner à ses fonctionnaires de le faire. C'est pourquoi nous refuserons cette motion, qui est parfaitement inutile.

En revanche, mon collègue Pascal Rubeli s'expliquera tout à l'heure sur la motion M-834 au nom de notre groupe. Je vous rappelle que lors des votes sur l'ouverture des crédits de construction du TCOB, notre collègue Pascal Rubeli avait largement et longuement insisté sur la nécessité d'informer. Que voilà une belle récupération!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe démocrate-chrétien appuiera ces deux motions. Nous voterons la motion urgente M-836 non pas parce que nous serions dans cette espèce d'opposition dans laquelle on essaie de nous mettre à chaque fois qu'on parle de mobilité entre les automobilistes et les cyclistes, mais parce que nous pensons que les cyclistes doivent être protégés.

Il s'agit donc d'une motion pleine de raison. D'autant plus que, le magistrat nous l'a dit en commission des travaux, le chantier s'ouvrira le 28 novembre 2008. Nous avons donc le temps de faire les choses et de les faire bien. Il en va de même au sujet de l'information. D'ailleurs, le Parti démocrate-chrétien avait rendu le magistrat attentif à ce besoin d'information et de coordination lorsqu'il était venu en commission. Vous vous en souvenez, Monsieur le magistrat.

C'est le bon sens même et l'ensemble de la population, les automobilistes, les cyclistes, les motocyclistes recevront une information claire, aussi bien en ce qui concerne la signalisation que l'évolution des chantiers. Je crois que c'est important pour que les Genevois comprennent ce qui se passe dans leur ville, qui connaîtra un bouleversement très important durant ces trois ans.

Ce sera un véritable enfer pour les habitants du centre-ville, notamment, et de cette partie de la rive gauche. Il ne faut pas se leurrer. Je pense que le Conseil administratif, avec le Conseil d'Etat, aura des mesures à prendre par rapport à l'information et pour désengorger les artères qui seront bouchées. Je suis certain que le Conseil administratif, comme le Conseil d'Etat, en a pleinement conscience. Nous avons confiance en nos autorités. Nous savons que l'avenir sera vraiment meilleur. Dans trois ans, les places seront belles et tout le monde sera gagnant dans cette opération.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral accueille de façon plus ou moins favorable la motion urgente déposée par les Verts. La première raison, c'est qu'elle souligne l'importance des nombreux travaux qui auront lieu à Genève. Elle mentionne également les problèmes en matière de circulation que ces travaux risquent de poser, ainsi que le danger y relatif pour les cyclistes et les piétons.

Nous avons un amendement à déposer. Vous verrez que nous respectons parfaitement le fond de cette motion M-836. Nous estimons simplement que, pour être compatible avec la Constitution, la première invite doit être amendée, ce qui n'est pas le cas de la seconde, parce que cette dernière se réfère à «garantir la sécurité des cyclistes et des piétons». Nous sommes parfaitement conscients que la sécurité de ces derniers pose plus problème que celle des automobilistes, qui sont protégés dans un habitacle.

En revanche, en matière de circulation, je crois que tant les automobilistes que les vélos et les piétons ont besoin des mêmes garanties. La Constitution prévoit d'ailleurs une égalité et un libre choix des modes de transport et, dans ce contexte, nous vous proposons simplement de mentionner les véhicules automobiles dans première invite:

Projet d'amendement

«– de veiller (...) à ce que la circulation des vélos, des piétons *et des véhicules automobiles* soit assurée durant la durée des travaux...»

Je pense que nous arrivons ainsi à un joli compromis et que nous faisons un pas dans le sens des Verts. Il me semble que nous pourrions tous nous retrouver autour d'une telle motion. Mon collègue Alexis Barbey s'exprimera, quant à lui, au sujet de la motion M-834 déposée par le groupe libéral sur la question de l'information. Je dépose notre amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous soutiendrons, bien sûr, la motion M-834. Je tiens à vous rappeler que, lors de l'entrée en matière, et notamment du vote des deux crédits concernant le TCOB, notre groupe avait insisté fortement sur la nécessité absolue de bien informer, de bien conduire la gestion de ces travaux et de faire en sorte que les utilisateurs aient un répandant et des informations précises, qu'ils soient des automobilistes, des cyclistes ou autres, ainsi que les commerçants situés sur ce parcours qui sera, comme on l'a dit, bien chamboulé.

Les considérants l'expliquent clairement, les invites l'expliquent tout aussi clairement, raison pour laquelle la motion va exactement dans le sens de nos

débats lors des séances dont je vous ai parlé précédemment. Nous voterons cette motion sans aucune difficulté.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Les socialistes ont cosigné la motion urgente M-836 de ce soir, car ils estiment nécessaire d'utiliser tout instrument qui permet de soulever la problématique de la sécurité routière. Par conséquent, nous vous invitons à voter cette motion.

A propos de la motion M-834 du groupe libéral, nous n'avons pas de problème avec les deux premières invites; par contre, nous n'avons pas l'intention d'accepter la troisième. Si d'autres groupes de l'Alternative désiraient entrer en matière sur cette motion, nous proposerions de supprimer la troisième invite.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'agissant des deux motions sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer, nous constatons que les deux premiers considérants de la motion urgente et de la motion libérale sont à peu de chose près identiques.

Il nous semble effectivement que les problèmes que l'on nous annonce sur ces chantiers méritent que nous prenions le temps de la réflexion. S'agissant de la motion urgente, nous nous étonnons malgré tout du fait que le groupe des Verts estime nécessaire de demander au Conseil administratif de veiller à ce que tous les partenaires impliqués fassent en sorte que la circulation des vélos et des piétons soit assurée.

Il nous semble savoir que la Direction générale de la mobilité fait partie d'un département mené par un Vert. Je pense qu'effectivement la ceinture et les bretelles sont parfois nécessaires, mais il ne nous semblait pas que, s'agissant de cette problématique, c'était particulièrement indiqué.

Nous souhaitons mettre en avant l'importance à nos yeux d'indications claires relatives au périmètre des travaux. Nous rejoignons le groupe libéral et son amendement en vue de compléter la première invite de la motion par la mention de la circulation automobile. Nous sommes effectivement prêts à reconnaître que la sécurité des cyclistes et des piétons nécessite une attention particulière.

Nous avons encore en mémoire l'état du carrefour de la rue de la Servette pendant les travaux du TCMC. Aucun feu de circulation ne fonctionnait, les passages piétons n'étaient pas non plus réglementés, les bus se précipitaient sur les scooters, qui se précipitaient sur les piétons... Nous ne souhaitons pas que pareille situation se reproduise.

S'agissant de la motion des libéraux, nous sommes attachés à une information la plus précise et la plus actuelle possible. Nous estimons que proposer des itinéraires de délestage pour l'ensemble de la circulation n'est pas une mauvaise idée, dans la mesure où ils éviteront aux personnes de se trouver prises au piège si elles n'utilisent pas, par hypothèse, cet itinéraire régulièrement.

Pour notre part, nous souhaitons renvoyer les deux motions directement au Conseil administratif.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Pour notre part, nous accepterons ces deux motions. En revanche, le groupe A gauche toute! dépose un amendement très simple à la motion M-834, visant à ajouter l'invite supplémentaire suivante:

Projet d'amendement

«– de diffuser ces informations sur TV Léman bleu.»

En effet, TV Léman bleu est la télévision de proximité de Genève et elle est un très bon outil pour transmettre des informations. Elle est aussi une télévision de plus en plus regardée.

C'est vrai que l'information est très importante. Par exemple, lors des travaux du tram, traverser la rue de la Servette était un véritable gymkhana. Les arrêts de bus étaient déplacés pratiquement toutes les semaines et il devenait vraiment compliqué d'utiliser les transports publics, ou simplement d'aller à pied ou à vélo.

Pour que ces problèmes ne se reproduisent pas, une bonne information pourrait éviter d'amplifier les problèmes causés par les travaux.

M. Miguel Limpo (Ve). Les Verts remarquent que les libéraux font un pas en direction de notre motion. Nous en ferons aussi un vers la leur. Les deux premières invites ne nous posent pas de problème, à la différence de la troisième, comme l'ont souligné les socialistes. Par conséquent, nous déposons un projet d'amendement pour compléter cette troisième invite:

Projet d'amendement

«– de proposer des itinéraires de délestage de la circulation *avec une attention toute particulière faite aux cyclistes et piétons.*»

Dans le cas où cet amendement ne serait pas accepté, nous refuserions cette motion M-834.

M. Alexis Barbey (L). Je ne vais pas défendre la motion M-834 qui, visiblement, s'explique d'elle-même, mais plutôt parler de la question des amendements. Je vois qu'il y a des communautés de vue, ou en tout cas des rapprochements entre la vision des Verts et celle des libéraux sur ces questions de circulation. Visiblement, à ce que j'ai pu entendre, cette vision est largement partagée par l'ensemble de ce Conseil municipal.

Les libéraux se satisferont tout à fait de l'amendement des Verts, dans le même esprit qu'ils ont proposé l'amendement à la motion des Verts, en vue d'une égalité de traitement entre les modes de transport, même en cas de travaux et de désagréments majeurs pour la population.

En revanche, au sujet du projet d'amendement d'A gauche toute! pour la diffusion de ces informations sur TV Léman bleu, je pense que, sur un point typiquement théorique, l'idée est intéressante. Malheureusement, cela coûtera relativement cher à ce Conseil municipal pour un public qui nous semble déjà touché par la deuxième invite de cette motion, à savoir la diffusion par écrit des informations nécessaires aux citoyens pour qu'ils souffrent le moins possible des désagréments liés à ces travaux.

En conséquence, les libéraux n'accepteront pas l'amendement qu'A gauche toute! vient de déposer.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Je précise que le groupe socialiste votera finalement l'amendement proposé par les Verts, qui consiste à améliorer la troisième invite de la motion M-834.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord quelques réalités pour situer le débat dans lequel vous avez proposé un certain nombre de motions. Il faut savoir que nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre pour le TCOB.

Le Canton est maître d'œuvre et, en réalité, il l'est à un point tel qu'il a organisé une conférence de presse, cette semaine, pour dire tout le bien qu'il pensait du lancement des travaux au mois de novembre, comme je vous l'avais annoncé, sans forcément d'ailleurs tenir compte de notre avis. C'est la réalité objective, nous ne sommes pas compétents en matière d'arrêtés de circulation non plus, puisque c'est le Canton, l'Office de la mobilité, qui les attribue.

Compte tenu de tout cela, il y a quand même des préoccupations qui sont les nôtres, qui sont celles du Conseil administratif, et dont vous avez fait part. C'est vrai que deux, voire trois quartiers de notre ville subiront un impact très impor-

tant, mais en même temps il faut s'en réjouir, parce que certains, sur ces bancs, ou même dans le canton, se plaignaient que la Ville de Genève n'avancait pas...

Eh bien, là, nous serons servis! Pendant trois, quatre, cinq ans, nous aurons des travaux liés au TCOB. Les travaux de la plaine de Plainpalais commenceront en mai-juin 2009, puis nous aurons Artamis et, dans ce cadre-là, nous avons pu, avec notre petite voix de conseillers administratifs, obtenir qu'au moins une des routes de la Jonction ne soit pas défoncée pour être mise aux normes, à savoir le boulevard de Saint-Georges.

Nous avons donc reporté ce travail, lequel, de toute façon, devra être fait, les tuyaux changés, les rails de tram enlevés sur le boulevard de Saint-Georges. Toujours est-il que, compte tenu de l'ensemble de ces travaux, nous avons reporté les travaux inhérents à cette pénétrante, qui deviendra une artère importante de notre ville, tant du point de vue de la circulation des voitures, des vélos, des gens à pied et des trolleybus, qui vont être reportés sur ce boulevard de Saint-Georges.

En ce qui concerne les personnes qui se déplacent à pied, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons des services en Ville de Genève. Il y a d'abord des agents municipaux, mais aussi des contrôleurs de fouilles, qui arpentent la ville continuellement pour faire respecter des normes, notamment par toutes les entreprises qui creusent sur nos trottoirs, et pour garantir le passage des piétons et la sécurité des ouvriers à l'œuvre dans ces fouilles.

Nous sommes donc assez bien outillés pour faire ce travail. Par contre, je relève de manière un peu ironique, vous me le permettrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux écologistes, que vous avez cru bon de remettre en question le demi-poste d'information et de communication que nous sollicitons.

Je ne désespère pas de pouvoir engager une personne pour ce demi-poste si, au budget, nous pouvons trouver l'argent. Cette personne aurait notamment pour mandat d'assurer une information intensive – comme je l'ai promise au Conseil municipal – destinée aux commerçants et à l'ensemble des personnes qui seront lésées par ces travaux ma foi nécessaires.

Comme tous les travaux, ils engendreront des nuisances et nous essaierons de les limiter au minimum, d'une part, avec de l'information et, d'autre part, avec une réelle coordination de l'ensemble de ces chantiers, qui nous sont chers et que la population appelle de ses vœux.

Quoi qu'il advienne de ces deux motions, pour l'essentiel, nous avons déjà pris des mesures et nous en prendrons encore. Soyez rassurés, les uns et les autres, par rapport à ces petits désagréments, qui dureront quand même quelque deux, trois, quatre, cinq années, mais qui permettront aux habitants de ces trois quar-

tiers de vivre un peu mieux, comme on peut le constater aujourd'hui à la rue de la Servette!

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Fontanet à la motion M-836 est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

Mise aux voix, la motion M-836 amendée est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller, tout comme les partenaires impliqués, à ce que la circulation des vélos, des piétons et des véhicules automobiles soit assurée durant la durée des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse;
- de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons en tout temps et dans tout le périmètre des travaux par des indications claires et des aménagements provisoires, si nécessaire.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Ecuyer à la motion M-834 est refusé par 35 non contre 21 oui (14 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Limpo à la motion M-834 est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-834 amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'adopter une politique d'information claire et transparente pendant toute la durée des travaux. Il s'agit en particulier:

- d'utiliser le site internet pour informer par le biais de plans de l'avancement des travaux;
- de distribuer une information écrite aux citoyens résidant ou travaillant le long des rues affectées;
- de proposer des itinéraires de délestage de la circulation avec une attention toute particulière faite aux cyclistes et piétons.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mai 1998 de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage» (M-330)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'équiper tous les immeubles de son parc locatif disposant des locaux adéquats de conteneurs pour les déchets ménagers compostables;
- d'aménager le petit espace nécessaire dans les immeubles où celui-ci n'est pas encore existant;
- d'informer les concierges en conséquence;
- d'équiper tous les bâtiments publics de la Ville générant des déchets compostables (restaurants, centres sportifs, équipements sociaux ou culturels, etc.) d'équipements permettant la collecte ou le compostage de ces déchets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Gérance immobilière municipale (GIM) a été pionnière dans la distribution de poubelles vertes. En effet, dès septembre 2000, le Service de la voirie a commencé à les distribuer en collaboration avec la GIM. A partir de 2001, ce ser-

¹ «Mémorial 158^e année»: Rapport, 5426.

vice a systématiquement procédé à une nouvelle installation dans tous les logements vacants et les armoires de cuisine ont été adaptées en conséquence.

La GIM a tout mis en œuvre pour trouver de la place pour entreposer les conteneurs verts dans les locaux poubelles des immeubles. Lorsque cela n'était pas possible en raison de la configuration des locaux, ceux-ci ont été installés dans la cour intérieure du bâtiment, principalement en Vieille-Ville.

Ce processus a été terminé en 2004. Certaines régies de la place ont collaboré et accepté d'installer dans leurs locaux communs un conteneur ad hoc.

Par ailleurs, la GIM a aussi expérimenté, dans certains de ses anciens immeubles, un concept d'armoires à déchets verts et à compost. Un crédit destiné à l'achat de tels dispositifs a été approuvé par le Conseil administratif le 31 octobre 2007.

Une demande de crédit a été adressée au Conseil municipal, pour un montant de 584 000 francs (proposition PR-582). Ce dernier l'a renvoyée à la commission du logement lors de sa séance du 27 novembre 2007.

En conclusion, sur la totalité des immeubles locatifs de la GIM, 91% sont équipés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'interviens par rapport au compostage. On ne répond pas entièrement à la question, parce qu'on nous dit que 91% des immeubles de la GIM sont aujourd'hui équipés et qu'un crédit est demandé actuellement, mais nous ne savons pas combien d'immeubles seront équipés à la suite du vote du crédit de la proposition PR-582.

Plus globalement, nous voudrions aussi que des efforts soient faits auprès des propriétaires privés, pour les inciter à installer du compostage dans leurs immeubles. Certaines communes ont rendu ce type d'installation obligatoire, mais là on est relativement peu exigeant actuellement envers les propriétaires privés.

Deux questions restent en suspens: le taux d'équipements après travaux et les efforts faits au niveau des propriétaires privés.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, notre objectif est d'arriver à 100% de compos-

tage dans les immeubles de la Ville de Genève. Vous avez bien voulu nous voter un crédit de réalisation pour des armoires à tri des déchets, notamment dans les immeubles où c'était difficile à cause de la configuration des locaux ou pour toute une série de raisons historiques dans des immeubles anciens. Nous sommes en train de mettre en place ce type de tri sélectif.

J'habite dans un immeuble dont le propriétaire est privé et la Ville de Genève a gracieusement mis à notre disposition, il y a une dizaine d'années, et je m'en suis réjoui, un petit bidon pour faire du tri de déchets organiques. D'autres l'ont sûrement aussi reçu.

Cette volonté existe, nous mettons en place toute une série de mesures pour faire en sorte que non seulement dans nos immeubles, mais dans l'ensemble des immeubles de la ville le tri, le compostage soient en augmentation. D'ailleurs, il est en augmentation du point de vue des statistiques de notre commune, mais nous pouvons toujours faire mieux. Je suis d'accord avec vous, il faut que nous fassions mieux!

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 décembre 1999 de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2000, intitulée: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!» (M-45)¹.

TEXTE DE LA MOTION

La course à la concentration des richesses, à Genève et dans le monde, s'accélère. Près de 300 familles disposent de la moitié des richesses de la terre, alors que plus d'un milliard d'individus vivent dans une misère totale. La nature n'est plus considérée comme un bien commun, mais comme une marchandise; par exemple, les forêts, indispensables à notre oxygène, sont taillées en pièces pour être vendues comme pâte à papier. Dans ce processus, le droit suprême de faire des profits, en achetant et vendant, joue un rôle capital.

¹ «Mémoires 157^e année»: Développée, 4055.

Lors du dernier sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle, 130 Etats étaient représentés. Mais plus de 1200 organisations citoyennes étaient venues manifester leur hostilité à cette organisation qui veut réduire la terre et les humains à une marchandise. Des milliers de manifestants à Seattle et à Genève sont descendus dans la rue pour dénoncer l'OMC.

Après le fiasco du sommet de Seattle, la prochaine rencontre de l'OMC aura lieu à Genève.

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève

- demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC;
- insistent sur la nécessité de développer rapidement une véritable régulation internationale, transparente et démocratique sur la forme comme sur le fond, de l'économie mondialisée, afin d'imposer des critères sociaux, écologiques et culturels à son fonctionnement.

Le Conseil municipal

- demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le soutien de la Ville de Genève aux ONG (organisations non gouvernementales) agissant dans ce but;
- demande au Conseil administratif de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises (y compris les fournisseurs de matériel, prestations et services) s'engageant à réellement respecter ces critères.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a transmis pour raison de compétence la motion M-45 au Conseil d'Etat, qui s'est chargé de la communiquer au Département fédéral de l'économie.

Celui-ci, dans une réponse datée du 26 juin 2000, prend bonne note de l'opinion exprimée par les motionnaires et relève que «pour pouvoir changer quelque chose à l'OMC, il faut négocier». Or, un moratoire tel que souhaité par les motionnaires au premier point de la motion empêcherait tout progrès qui irait dans le sens du deuxième point de la motion.

Le Conseil administratif partage la conviction du Conseil municipal concernant la nécessité de développer une régulation internationale qui soit à la fois transparente, démocratique et guidée par des critères sociaux, écologiques et culturels. Il apporte son soutien à diverses ONG agissant dans ce but.

Par exemple, le Conseil administratif est intervenu à diverses reprises en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et sa gestion durable. Ainsi, la Ville a participé à l'organisation du deuxième Forum alternatif mondial de l'eau, qui s'est tenu à Genève en mars 2005. Le Conseil administratif a, par ailleurs, signé la Charte de l'eau de la région lémanique, par laquelle il s'engage à soutenir les principes figurant dans la déclaration «L'eau, bien public» proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau. Cette déclaration affirme résolument le maintien de l'eau comme bien public universel. La Ville soutient également, depuis plusieurs années, des projets de solidarité internationale en lien avec la thématique de l'eau.

Enfin, la Ville de Genève veille, dans ses propres activités, à la prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie. Cette démarche est également adoptée lors des appels d'offres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Greccuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!» (M-766)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir rapidement un état des lieux des places de parc existantes et à l'étude, ventilé par quartier et par type de place de stationnement, comprenant en particulier le nombre de places sur le domaine public, les places dans les parkings ouverts au public et les places privées;
- lui communiquer les objectifs chiffrés de la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement;
- lui fournir un rapport qui, premièrement, compare la disponibilité et le prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse et, deuxièmement, évalue une adaptation du nombre de places et du coût du stationnement allant dans le sens respectivement d'une diminution et d'une augmentation;
- adopter un contrôle rigoureux de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville;
- prendre contact avec l'Office cantonal de la mobilité et la Fondation des parkings afin de définir ensemble des mesures à prendre ainsi que l'échéancier correspondant, pour:
 - transformer, à chaque modification de la voirie, les places de parc blanches en places de parc bleues (système macaron),
 - évaluer ensemble la possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc,
 - modifier – dans le sens de la réduction – le taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Etat des lieux des places de parc: en 2005, on estime à 80 500 le nombre de places de stationnement pour voitures situées sur le périmètre du centre-ville

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4920.

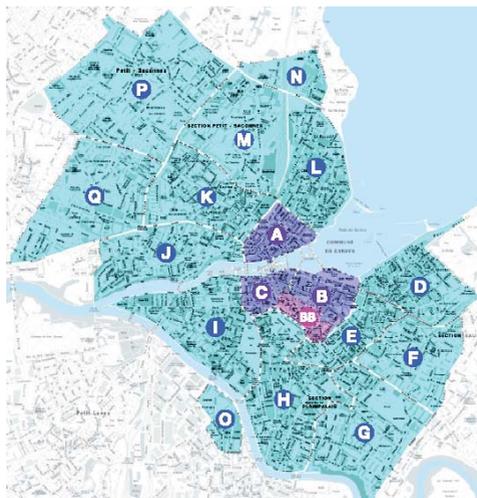
(zone macaron A à M). Ce chiffre tient compte des 33 034 places localisées sur le domaine public (11 900 en ouvrage et 21 134 sur voirie, dont 15 839 en zone bleue et 5241 en horodateur) et des 47 483 places estimées situées sur le domaine privé (en surface ou en souterrain). Les parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM) représentent environ 9% du stationnement privé.

Le nombre de places de stationnement par secteur et par type de stationnement est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1: répartition des places de stationnement par secteur et par type de stationnement

Secteurs	Stationnement sur voie publique					parkings
	Horodat. 30 min. +60 min.	Horodat. 90 min.	Zone bleue	cases 2 roues	cases livraisons	habitants
A	47	741	28	963	111	75
B	110	181	64	1'288	63	
C	14	481	13	738	81	
Hypercentre	171	1'403	105	2'989	255	75
D	6	346	1'657	869	93	
E	28	466	1'638	562	50	
F	19	123	1'192	278	44	
G	8	177	1'690	308	15	
H	6	682	1'774	1'326	121	52
I	6	550	1'584	1'395	120	137
O	35	121	512	204	35	
RiveGauche	108	2'465	10'047	4'942	478	189
J	0	90	1'577	752	30	412
K	0	302	1'707	634	99	73
L	9	368	1'507	804	157	677
M	0	40	850	228	16	
N	0	16	191	66	10	
P	8	72	1'469	92	9	
Q	7	41	1'469	220	14	
RiveDroite	24	929	8'770	2'796	335	1'162
Totaux	303	4'797	18'922	10'727	1'068	1'426

Carte des secteurs macaron



Disponibilité et prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse: un comparatif du nombre de places de stationnement public à Genève, Lausanne, Berne et Bâle a été effectué en 2006. A Genève, l'offre en stationnement public est 4 à 8 fois plus importante que dans les autres villes: 236 places pour 1000 habitants, contre 217 à Lausanne et 205 à Berne (données inconnues pour Bâle). Alors que les villes de Lausanne, Berne et Bâle comptaient respectivement 61, 29 et 36 places de stationnement en ouvrage pour 1000 habitants (ou 2, 1 et 2 places par hectare), Genève comptait 85 places pour 1000 habitants (ou 8 places par hectare).

L'offre en cases deux-roues (pour les deux-roues motorisés et les vélos) est similaire à Genève et Lausanne (48 places pour 1000 habitants). A Berne, les cases pour les vélos sont distinctes des cases pour les deux-roues motorisés. On y dénombre 34 cases pour les deux-roues motorisés pour 1000 habitants.

Tableau 2: *comparatif du nombre de places de stationnement public dans plusieurs villes suisses (2006)*

	<i>Stationnement sur voirie/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement en ouvrage/ 1000 habitants</i>	<i>Stationnement public total/ 1000 habitants</i>	<i>Cases deux-roues / 1000 habitants</i>
Genève	151	85	236	48
Lausanne	156	61	217	48
Berne	176	29	205	34
Bâle	Non commun.	36	Non commun.	Non commun.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008 (soir)
 Motion: politique du stationnement en ville de Genève

A Genève, le prix du macaron est inférieur à celui pratiqué à Lausanne, à Berne et à Zurich. Le prix du macaron entreprises est inférieur à celui pratiqué à Lausanne mais supérieur aux autres villes (tableau 3).

Tableau 3: *prix du macaron de stationnement par année dans différentes villes*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Résidents	Fr. 180	Fr. 120	Fr. 240	Fr. 400	Fr. 240
Non-résidents	Macaron multizone, 10.-/demi-journée (depuis mars 2006)	Tagespark karte, 16.-/24 h	Tagespark karte, 15.-/24 h, 8.-/4 h	Carte centre-ville: 20.-/jour, 10.-/demi-journée	Tagespark karte, 15.-/24 h
Entreprises	Fr. 360	Fr. 120	Fr. 240	Fr. 400	Fr. 240

En ce qui concerne le stationnement sur la voirie à Genève, le prix est légèrement inférieur à celui pratiqué dans les autres villes (tableau 4).

Tableau 4: *stationnement sur la voirie – tarif horaire*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Centre-ville	1,50 à 2.-	0,50 à 2.-	3.-	2,50	2,50
Périphérie	1.- à 2.-	0,50 à 2.-	2.-	2.-	0,60 à 2.-

Concernant le stationnement public en ouvrage en journée, les tarifs sont dans la moyenne suisse. La nuit, les tarifs pratiqués à Genève sont inférieurs (tableau 5).

Tableau 5: *stationnement public en ouvrage (varie selon l'heure et le parking) – tarif horaire*

	<i>Genève</i>	<i>Bâle</i>	<i>Berne</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Zurich</i>
Jour	2.- à 3.-	0,50 à 3.-	2.- à 4.-	2.- à 3.-	3,50 (constant)
Nuit	0,50 à 1.-	1.- à 1,50 (soirée 2.-)	1.- à 2.-	1.- à 2.-	3.- (constant)
Tarifification	constante	progressive	progressive	constante	constante/ progressive

Le plan directeur communal 2020, actuellement en cours d'élaboration, intègre une démarche visant à déterminer des objectifs chiffrés pour la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement. Ce document sera soumis aux instances cantonales compétentes, à la consultation publique ainsi qu'au Conseil municipal.

L'équilibre actuel entre ces différents modes de transports et les tendances annoncées en matière d'augmentation des déplacements en transports individuels motorisés ne sont pas soutenables en regard des objectifs environnementaux édictés par la Confédération (OPBruit, OPAir), ni en regard des objectifs de développement durable de la Ville de Genève, notamment l'amélioration de la qualité de vie en ville.

Dès lors, il est nécessaire de définir un nouvel équilibre modal, propre à assurer la réalisation des objectifs susmentionnés.

Sur la base de ces objectifs, en termes de parts modales, seront définies des lignes directrices et des programmes d'action à mettre en œuvre dans chaque domaine concerné, notamment: la gestion du stationnement, le développement d'infrastructures pour les mobilités douces et des opérations de valorisation de l'espace public.

A ce titre, des propositions concernant le nombre de places de stationnement et leur tarification pour les différentes catégories de véhicules et d'usage seront élaborées.

Ce travail se fera en collaboration avec la Direction générale de la mobilité qui possède la plupart des compétences au niveau de l'application des mesures.

Contrôle de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville de Genève: le département des finances et du logement a lancé, en collaboration avec le Service d'urbanisme et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, une étude sur la gestion des parkings gérés par la GIM. Cette étude est réalisée en deux étapes. Tout d'abord, un diagnostic est posé sur la situation actuelle des 76 parkings de la GIM en termes de location, de taux d'occupation, de localisation par rapport aux possibilités de stationnement et de tarification. Ensuite, sur la base de ce bilan, de nouvelles règles d'attribution des places de stationnement de la GIM seront déterminées et une révision des tarifs de location appliquée. L'objectif est de revoir la gestion des stationnements pratiquée et de mettre en place une politique en adéquation avec les objectifs de la Ville de Genève en matière de mobilité. Afin d'assurer son application, un contrôle de l'utilisation des places de stationnement sera mis en place.

Transformation des places de parc blanches en places de parc bleues: (système macaron), les quelques places blanches à durée illimitée subsistant encore font systématiquement l'objet de demandes de modification de réglementation auprès des instances cantonales compétentes.

Possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc: selon les informations communiquées par la Direction générale de la mobilité, cette mesure n'est pas applicable, dès lors que cela serait assimilé à une privatisation du domaine public.

Réduction du taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier: en juillet 2008, le Conseil d'Etat a adopté un règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés fixant les ratios de places de stationnement (voitures et vélos) à prévoir pour les nouvelles constructions ou lors de la modification de constructions existantes en matière de logement et d'activités. La surface brute de plancher en fonction de laquelle sont définis les seuils est rapportée à 100 m².

Des contacts ont été pris avec la Direction générale de la mobilité et la Fondation des parkings sur les objets spécifiques les concernant.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, si je prends la parole brièvement ce soir, c'est pour remercier notre magistrat, M. Pagani, de la qualité de la réponse de ses services et de lui-même. Effectivement, je vois que nos préoccupations ont été prises en compte. Il y a une véritable politique en matière de stationnement en ville et les objectifs poursuivis correspondent à ce que nous souhaitons.

Au passage, dans cette étude très fouillée, je tiens à signaler des chiffres intéressants. Tout d'abord, en ville de Genève, nous sommes, parmi les cités principales de Suisse, celle qui offre le plus de places de stationnement public, soit, pour 1000 habitants, pas moins de 236, alors que les autres villes, telles que Lausanne ou Berne, en sont à 217 et 205. Parmi ces places de parking, Mesdames et Messieurs, il faut aussi souligner que la Ville de Genève est plus généreuse que les autres, ou dispose de plus de places que d'autres au niveau des parkings souterrains. Cela aussi est important à l'heure où l'on dit, tout et partout, que les places de parking manquent. On peut s'apercevoir que rien que sur le domaine public et par la collectivité, un nombre de places important est attribué.

Restent encore les places privées, et l'on voit que, objectivement, on devrait pouvoir satisfaire tout le monde dans cette République en matière de stationnement.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je joins ma satisfaction à celle qui vient d'être exprimée. Pour ma dernière séance dans ce Conseil municipal, j'ai été très heureuse de lire la réponse préparée par les services de M. Pagani. Je ne veux pas ajouter à ce qui a été déjà dit. Je crois que cette réponse nous donne des

indications extrêmement intéressantes, tant en ce qui concerne le nombre de places privées que le nombre de places publiques.

L'autre indication intéressante concerne la Gérance immobilière municipale (GIM), 76 parkings, avec maintenant une volonté de faire un diagnostic de ces places et, surtout, d'aller plus loin par rapport aux critères d'attribution. Enfin, dernier élément intéressant, c'est le plan directeur communal, qui se penchera sur des objectifs chiffrés, ce qui sera extrêmement utile pour la suite des travaux, notamment à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisqu'elle étudiera les questions de plans localisés de quartier (PLQ).

Dernier élément, ce que tout le monde semble avoir compris, c'est que, actuellement, nous ne pouvons plus continuer ainsi, dans cette ville de Genève, compte tenu des contraintes fixées par les ordonnances fédérales sur la protection de l'air (OPAir) et sur la protection contre le bruit (OPBruit), et par rapport aux objectifs de ville durable, de développement durable de la Ville de Genève.

En conséquence, il faudra complètement revoir l'équilibre des rapports modaux et des transports en général. Sur ces paroles, je tiens à vous remercier, Monsieur Pagani, d'avoir apporté cette réponse, qui nous donne des indications très intéressantes et utiles pour la suite de nos travaux.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 juin 2008 de M^{me} Christine Camporini: «Engagement d'apprentis» (QE-291)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Je souhaiterais connaître les efforts faits pour l'engagement d'apprentis à la Ville.

Plus précisément, je souhaiterais connaître le nombre d'apprentis engagés par département, les types d'apprentissage effectués ainsi que la comparaison entre les rentrées de septembre 2007 et 2008 et celles de la législature précédente.

¹ Annoncée, 841.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la demande du Conseil administratif, la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève, en collaboration avec Interface Entreprises, structure tripartite de l'Etat (Département de l'instruction publique, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, Office cantonal de l'emploi), a organisé une campagne de promotion de l'apprentissage dans les services municipaux. Un des buts de l'opération était de permettre une meilleure répartition de l'effort de formation fourni d'année en année par les services formateurs.

Ainsi, du 20 novembre au 3 décembre 2007, des rencontres individuelles ou collectives ont été organisées avec plus de 20 services afin de les renseigner et de les inciter à offrir une place de formation professionnelle initiale aboutissant à un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale professionnelle (AFP).

Suite à cette prospection, 16 nouveaux services ont accepté de participer à l'effort de formation dès 2008-2009.

Pour la rentrée 2008-2009, ce sont donc 30 services au total qui se sont déclarés prêts à engager 33 nouvelles et nouveaux apprenti-e-s dans 18 filières professionnelles différentes, dont 6 places de «formation initiale (AFP)» spécifiquement destinées à des jeunes en difficulté scolaire et n'ayant pas, de ce fait, la possibilité et les moyens d'entreprendre un certificat fédéral de capacité.

En l'état actuel, l'augmentation prévue du nombre d'apprenti-e-s est de 45,7% et le nombre des services formateurs a augmenté de 114,3% (situation au 12.09.2008).

Certains services, pour des questions pratiques ou organisationnelles, ont renoncé à engager des apprenti-e-s en 2008-2009, mais se montrent plus favorables pour 2009-2010. Une nouvelle prospection sera faite à l'automne 2008.

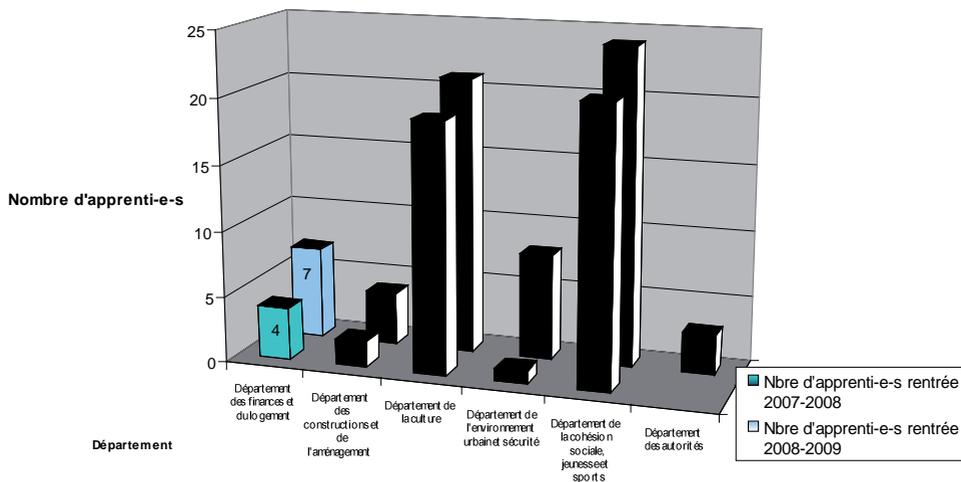
Question: engagement d'apprentis

Nombre d'apprenti-e-s par type d'apprentissage

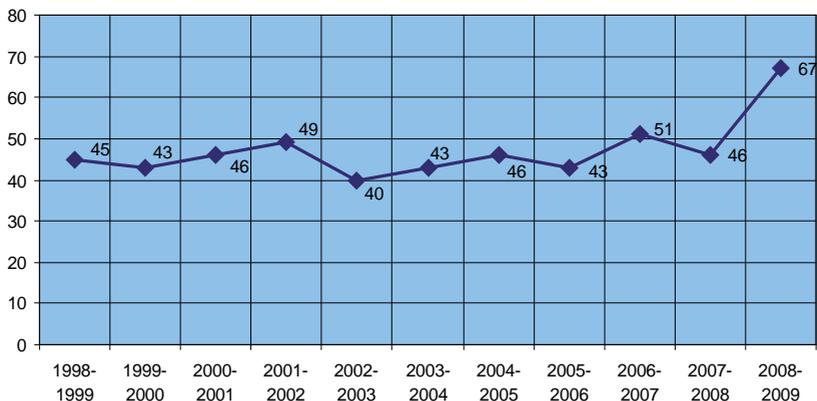
Type d'apprentissage:	Finances et logement		Constructions et aménagement		Culture		Environnement urbain et sécurité		Cohésion sociale, jeunesse et sports		Autorités	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
	Assistant-e de bureau	1	4		1							
Employé-e de commerce	1	2	2	3	2	3		2	4	4		2
Cordonnier-ère					1	1						
Créateur-trice de vêtements								1				
Cuisinier-ère								1				
Assistant-e socio-éducatif-ve									3	4		
Assistant-e en information documentaire					4	5						
Laborant-in-e en biologie					2	2						
Décorateur-trice					2	2						
Informaticien-ne							1	2				
Ménuisier-ère					4	2						
Agent-e d'exploitation	2	1			1	1		2				
Nettoyeur-euse en bâtiment											2	
Taxidermiste					1	1						
Gardien-ne d'animaux					1	2			1	1		
Horticulteur-trice, option floriculture					1	1			8	7		
Horticulteur-trice, option pépinière									3	4		
Horticulteur-trice, option paysagisme						1			1	2		
Nombre d'apprenti-e-s	4	7	2	4	19	21	1	8	20	24		3

Total apprenti-e-s	Rentrée 2007-2008 : 46	Nombre d'apprenti-e-s engagé-e-s	Août 2007 : 17	Total services formateurs	Rentrée 2007-2008 : 14
	Rentrée 2008-2009 : 67		Août 2008 : 33		Rentrée 2008-2009 : 30
	Augmentation du nbre d'apprenti-e-s : 45.7%				

Nombre d'apprenti-e-s par département



Evolution du nombre de places d'apprentissage



A cet effort s'ajoute la participation active de la Ville de Genève à l'effort global de formation en faveur des jeunes. En effet, en l'état actuel (situation au 9 septembre 2008), les services municipaux ont formé et/ou engagé cette année plus de 400 jeunes:

- 67 apprenti-e-s réparti-e-s dans 18 professions différentes;
- 86 stagiaires, dont les stages de maturité professionnelle, les stages intrabachelor ou master, pour une durée moyenne de 4 mois (tous ces stages sont obligatoires dans le cadre de cursus scolaires, universitaires ou HES);
- 20 stagiaires du Service des classes d'accueil et d'insertion (DIP);
- plus de 40 jeunes pour des stages de découverte de 3 à 5 jours;
- 187 jeunes pour un job d'été, d'une durée de 3 semaines durant la période estivale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, sur la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie» (P-196)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-196 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une demande de crédit d'un montant de 1 131 500 francs (proposition PR-610) a été adressée au Conseil municipal le 19 mars 2008. Ce dernier l'a renvoyée à la commission des travaux lors de sa séance du 20 mai 2008.

Cette proposition de crédit répond à la pétition P-196.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je serai très bref: je voudrais savoir où en est la proposition PR-610...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je peux vous répondre que le rapport sur cette proposition sera incessamment à l'ordre du jour, heureusement! J'ai dû un peu maltraiter, si j'ose dire, le rapporteur de la commission des travaux, parce que nous avons besoin de cette passerelle. Nous parlons donc de la petite passerelle, dans le prolongement du pont du chemin de fer, qui relie le bois de la Bâtie et Saint-Jean.

Cette passerelle est dans une pente assez abrupte et elle rejoint un sentier qui gravit la pente jusqu'au haut du bois de la Bâtie. Elle a été abîmée par une tempête, puisqu'un arbre est tombé sur elle. Nous avons dû faire des propositions. Je me réjouis que la commission des travaux ait voté à l'unanimité la réfection de cette passerelle et du chemin qui y mène. Je vous le dis au passage, je suis allé

¹ «Mémoire 165^e année»: Rapport, 2344.

inaugurer la volière du bois de la Bâtie. Allez voir cette volière, cela vaut vraiment la peine! Il y aura un retour sur investissement du point de vue des personnes qui vont déjà aujourd'hui la visiter.

Malheureusement, j'ai été assez étonné de voir que la commission avait refusé une demande, qui m'a été adressée et que j'ai fait étudier par mes services, de réaliser un escalier qui monte depuis le dépôt des ordures sur les chalands jusqu'à cette passerelle. Une soixantaine de marches auraient permis aux promeneurs de déambuler et de grimper au bois de la Bâtie, sans passer forcément par toute une série de déviations.

En l'état, la commission des travaux a rendu son rapport et a décidé de supprimer cet objet. Nous y reviendrons en plénière. J'espère que, dans un grand élan pour intégrer encore mieux dans la ville ce bois de la Bâtie, qui est une richesse, certains et certaines comprendront l'utilité de cet escalier pour faciliter les promenades de nos concitoyennes et concitoyens.

Le président. Je passe aux propositions des conseillers municipaux. Conformément à la décision du bureau, en accord avec les cheffes et chefs de groupe, de traiter les interpellations le plus rapidement possible, puisqu'elles concernent généralement un point d'actualité, nous traitons l'interpellation I-179.

11. Interpellation du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Vincent Maitre, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Marie Chappuis: «Qu'en est-il de l'application de la motion M-662 sur le congé paternité dans l'administration municipale proposée par le PDC?» (I-179)¹.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous souhaitons savoir où en était ce dossier. Je crois que vous avez vu l'énoncé et je ne souhaite pas argumenter plus puisque, finalement, c'est tout à fait clair. J'attends du Conseil administratif qu'il fasse le point de la situation.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez toutes et tous lu dans la presse que l'une des

¹ Annoncée, 2664.

propositions pour le nouveau statut de la fonction publique était de faire balancer, si j'ose dire, les indemnités que nous versons pour les participations à l'assurance maladie de nos employés à un congé parental réel et conséquent.

Les discussions sont actuellement menées avec les syndicats. Comme vous le savez, elles sont un peu difficiles, mais il semble qu'un accord sera trouvé. Cela nous coûterait quelque 3,5 millions de francs – je cite les chiffres de mémoire, mais ils demanderaient à être confirmés.

Toujours est-il que la volonté du Conseil administratif est d'aller dans le sens de la motion du Parti démocrate-chrétien, qui suit d'ailleurs la tendance générale de nos sociétés, qui vise à faire en sorte que les pères de famille s'occupent aussi et un peu mieux – malheureusement, il faut le dire – de leurs enfants, et notamment de leurs enfants en bas âge.

L'interpellation est close.

12. Motion du 12 mars 2008 de M^{mes} Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation» (M-786)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'adoption, le 11 octobre 2000, de la motion M-108 demandant au Conseil administratif d'ouvrir un nouveau crédit de 300 000 francs au bénéfice de l'ex-«Fonds bosniaque», en élargissant le cercle des jeunes susceptibles d'en bénéficier;
- le vote, le 25 juin 2001, de la proposition PR-129 dotant une commission ad hoc d'un fonds de 300 000 francs;
- le bon fonctionnement de la commission de préavis d'attribution en faveur des jeunes requérants d'asile (ou autres) en formation, gérée par le Service social de la Ville, qui a permis à bon nombre de jeunes soit de terminer une formation à Genève avant de retourner chez eux, soit de partir avec une aide pour s'installer professionnellement dans leur pays;

¹ «Mémorial 165^e année»: Annonce, 4822.

- la permanence de situation de jeunes susceptibles de bénéficier de ce type d'aide;
- la nécessité de renouveler le crédit de 300 000 francs, afin de permettre à la commission ad hoc de poursuivre son mandat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander à la commission de préavis d'attribution en faveur des jeunes requérants d'asile (ou autres) en formation de fournir au Conseil municipal un rapport d'activité détaillé;
- présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté dotant la commission de préavis d'attribution d'un nouveau crédit de 300 000 francs.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en fait, après avoir déposé cette motion, nous avons eu connaissance du rapport Widmer, qui dresse un peu l'état des lieux des structures de formation pour les jeunes. Ce rapport montre à quel point les difficultés sont grandes pour une certaine catégorie de jeunes, notamment ceux qui n'ont plus accès, pour des raisons spécifiques, aux structures de formation existantes.

En fait, je demanderai à cette assemblée de renvoyer cette motion M-786 en commission sociale et de la jeunesse, pour que nous puissions traiter ce dossier. Nous voyons les grosses difficultés en matière de formation et beaucoup de jeunes, comme je l'ai dit, ne sont pas dans les structures existantes. C'est pour cette raison que nous aimerions étudier cette motion en profondeur.

Nous pourrions étudier en commission quelles sont les possibilités pour la Ville de Genève d'offrir de nouvelles formations à des jeunes. Il n'est pas exclu non plus que nous puissions élargir les invites de cette motion, laquelle demande une aide à la formation pour les jeunes requérants, à d'autres jeunes.

Merci de voter favorablement pour le renvoi de cette motion en commission sociale et de la jeunesse.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera cette motion. Effectivement, nous pensons qu'il y a de réels problèmes du côté des jeunes requérants d'asile. Vous savez que le Parti démocrate-chrétien a toute une tradition en matière de formation et d'intégration des jeunes requérants d'asile, mais aussi, quelquefois, vous l'avez vu à l'époque de M. Dominique Föllmi, en faveur des jeunes privés de destin, à savoir les enfants de clandestins.

Motion: aider les jeunes requérants d'asile en formation

Nous pensons que nous devons poursuivre dans cette voie. Des solutions sont à trouver pour ces jeunes requérants d'asile souvent démunis. Pour cette raison, nous voterons cette motion et son renvoi en commission sociale et de la jeunesse. Comme l'a dit M^{me} Pérez... (*Remarque.*) Excusez-moi, je confondais Maria Casares avec Maria Pérez... Nous sommes également pour élargir peut-être les invites, mais vous le ferez, je pense, dans le cadre de la commission.

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous appuierons aussi la proposition de renvoyer cette motion en commission sociale et de la jeunesse. Il est vrai que la réalité de l'asile a beaucoup évolué depuis le moment où ce fonds a été créé. Il est vrai aussi que la réalité de l'asile est mouvante et que nous nous trouvons aujourd'hui face à la difficulté, pour ces jeunes à statut toujours précaire, d'accéder à la formation, notamment pour ceux qui ne peuvent pas avoir un accès à la formation postobligatoire, mais qui ont suivi tout de même un parcours de formation. Ils ont fait l'école primaire et une grande partie de leur scolarité ici.

Il faut se dire que ces jeunes ont partagé les bancs d'école avec tous les autres enfants qui ont un statut et des possibilités, et qu'ils continuent à être un lien social. C'est là un sujet que nous aimerions traiter en commission sociale et de la jeunesse, à savoir de ne pas générer des formes d'exclusion par le fait que nous ne donnons pas des possibilités de continuité à ces jeunes qui sont toujours ici.

Il est vrai que beaucoup de ces jeunes à statut précaire, soit des requérants d'asile, soit des jeunes sans papiers mais qui ont été scolarisés à un moment ou à un autre, devront peut-être quitter notre pays. Mais nous voulons tout de même leur offrir la possibilité de partir, s'ils doivent le faire, avec un parcours de formation qui peut leur donner les capacités et les outils. Il en est de même pour ceux qui resteront, tant il est vrai que la formation reste un facteur d'intégration.

Pour ces raisons, nous soutiendrons, nous socialistes, le renvoi de cette motion M-786 à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts ne peuvent que souscrire à ce projet de motion, sachant que la formation est un élément extrêmement important, que ce soit pour des jeunes Genevois ou pour des requérants d'asile, et même pour des jeunes sans papiers.

L'état des lieux n'est guère brillant sur le plan de la formation, surtout pour ces jeunes en grandes difficultés. Le droit d'asile s'est réduit comme peau de chagrin et, à cette heure-ci, nous considérons qu'il est très important de réfléchir sur les outils à donner à ces jeunes, à ceux qui auront la chance de rester dans notre

pays ou ailleurs en Europe. Il est important aussi que ceux qui devront retourner chez eux puissent partir avec des outils, un bout de formation, quelque chose qui leur permettra de se reconstruire ailleurs.

Comme le disait la préopinante, c'est aussi un facteur d'intégration que de pouvoir se former et, en ce sens-là, nous, les Verts, nous renverrons très volontiers cette motion en commission sociale et de la jeunesse.

Le président. C'est avec un grand plaisir que je passe la parole à M. Genechand, pour sa première intervention...

M. Adrien Genechand (R). Pour le groupe radical, ce sera non, pas par rapport au fond et à l'utilité, mais surtout parce que nous avons déjà donné 300 000 francs une première fois. Nous nous étonnons que nous n'ayons aucun rapport au sujet des 300 000 francs déjà utilisés. Nous nous posons donc la question de savoir comment il se fait qu'on donne de l'argent sans demander aucun rapport. Il faut déposer une motion six ans plus tard pour savoir ce qu'on a fait avec cet argent et d'office donner un chèque en blanc de 300 000 francs...

Pour cette dernière raison, c'est-à-dire pas de chèque en blanc de notre côté, ce sera non au renvoi à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la question que je me pose est la suivante: voulons-nous accepter sans fin l'entrée sur notre sol de nombreux réfugiés? Tenant compte d'un élément essentiel, l'appel inévitable d'arrivées de nouveaux réfugiés, je me demande: avons-nous vraiment trop de places de travail ou de places d'apprentissage?

Je me permets de vous rappeler que nos enfants, Suisses ou étrangers établis depuis plusieurs années, doivent, eux, passer des tests d'aptitudes, voire des examens d'entrée en apprentissage, afin de trouver cette place. Pourquoi donc un requérant aurait-il le droit d'obtenir des subsides de la Ville pour étudier chez nous sans se soumettre aux mêmes exigences que les indigènes, Suisses ou étrangers?

A nos yeux, les réponses à ces questions sont évidentes. Elles ne vont pas dans le sens d'un crédit demandé par la seconde invite et il nous paraît clair qu'il faut éviter de soulever des problèmes dus à une émigration massive dans notre pays. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre s'opposera à cette motion.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral n'entrera pas en matière sur cette motion et il ne la renverra donc pas en commission sociale et de la jeunesse, comme demandé par les motionnaires, tout simplement parce que nous faisons la distinction entre ce qui appartient au social et ce qui appartient à la formation.

Ici, nous sommes conscients que cette formation est nécessaire pour les jeunes requérants. Mais il s'agit d'une formation et, par conséquent, il n'est pas dans la compétence de la Ville de Genève de s'en occuper ni de la financer. Cette tâche appartient au Département de l'instruction publique, dirigé d'ailleurs, encore pour l'instant, par un socialiste, qui doit faire en sorte que le Canton finance cette formation pour les jeunes requérants.

Pour cette raison, nous n'entrerons pas en matière.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre, des libéraux et des radicaux).

13. Résolution du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Andrienne Soutter, Mary Pallante, Silvia Machado et Annina Pfund: «PUS et PLQ: que fait-on de la culture?» (R-108)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que le règlement définitif relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève a enfin été adopté par le Conseil d'Etat;
- que le texte impose une certaine proportion de logements, mais aussi d'espaces verts;
- que ce règlement donne, en plus, des surfaces pour des activités ouvertes au public, favorisant l'animation et le lien social;
- que, une fois de plus, le constat est fait qu'aucune donnée de nature culturelle n'a été imaginée dans ce texte;
- que la Ville de Genève a de plus en plus de mal à favoriser l'émergence culturelle, faute de lieux appropriés,

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 4822.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, afin d'ajouter cette donnée dans le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol, que le Canton prévoit systématiquement des espaces culturels et des lieux pour les artistes, dans chaque projet de plan localisé de quartier soumis au Conseil municipal, et d'inscrire cette volonté dans le plan directeur communal.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je serai bref, dans la mesure où la résolution telle qu'elle est rédigée est claire et complète. Je rappellerai pour la bonne forme que la mise en place du règlement des plans d'utilisation du sol (PUS) a pris un temps considérable, plus d'une douzaine d'années d'alls et retours entre la Ville de Genève et le Canton, pour être finalement adopté par le Grand Conseil, il y a de cela quelque deux ans et demi à trois ans, si mes souvenirs sont bons.

Mesdames et Messieurs, ces PUS sont importants, parce qu'ils permettent de déterminer les proportions de logements, les proportions d'espaces verts, les proportions d'espaces ouverts au public et qui permettent l'animation et le lien social dans nos quartiers. Ces éléments sont indispensables pour que nous façonnions de manière remarquablement équilibrée nos différents quartiers et que nous améliorions ceux qui sont déjà construits.

Mais, dans ce travail, nous avons oublié la dimension culturelle et je crois qu'il est important de l'y ajouter, de permettre que dans ces PUS soient inscrits des espaces réservés aux lieux culturels, quand nous voyons la difficulté que nous avons aujourd'hui à trouver des endroits pour inscrire des théâtres, des lieux de concerts ou d'animations, quelles qu'elles soient sur le plan culturel, dans les quartiers que nous développons.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette résolution, que nous souhaiterions voir renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Voilà un texte excellent, nous sommes ravis de voir cette résolution! Celle-ci demande que, dans tous les PUS et dans les plans localisés de quartier (PLQ), nous intégrions d'ores et déjà la dimension culturelle et que des lieux culturels soient prévus à chaque fois. C'est excellent. Cette demande d'ailleurs avait été mentionnée lors du Forum du Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC).

Résolution: des espaces culturels dans les plans d'aménagement

Nous assistons à la fermeture de beaucoup de lieux culturels. Tout un pan de la culture est en train de disparaître à Genève et, si nous ne voulons pas la mort de cette richesse culturelle qui, finalement, fait toute la réputation de la ville de Genève, il faut absolument que nous puissions créer des lieux. Ne croyons pas que seul le Grand Théâtre fait la réputation culturelle de la ville, parce que la culture autogérée à Genève a également une renommée internationale!

La mixité dans la ville est importante et là je crois que tout le monde est d'accord. La mixité, c'est la mixité de populations et c'est aussi la mixité d'activités, la mixité d'infrastructures. Cette résolution répond tout à fait à ce besoin. Les lieux culturels amènent la culture, resserrent le lien social et c'est très important de prendre en compte cet aspect quand on réfléchit à l'aménagement. Car l'aménagement, ce n'est pas uniquement quelque chose de physique, mais c'est aussi tout l'apport dans la façon de vivre des gens dans leur quartier, dans leur ville, comment ils vivront ensemble.

J'attends du groupe qui dépose cette excellente résolution qu'il suive ensuite la pétition P-212 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), qui demande à peu près la même chose. Nous nous réjouissons déjà! Evidemment, nous accepterons ce texte.

M. Jacques Baud (UDC). La culture, ce truc que l'on préfère ignorer dans certains milieux... Quid de la culture dans tous les PUS, dans tous les PLQ, dans tous les plans d'urbanisme? Rien, que dalle! Circulez, il n'y a rien à voir... On n'y effleure même pas la question. Que fait-on de notre civilisation? Car il n'est pas de civilisation sans culture! Elle est le moteur indispensable à son évolution, à moins que nos autorités veuillent favoriser une décadence culturelle, une civilisation du pognon, où l'âme de l'être humain lui sera asservie, où tout sera dédié au veau d'or...

Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est plus que temps de réagir! Il nous faut dire tout haut et fort ce dont le peuple a besoin, ce qu'il demande depuis tant de temps, une société où il se sente en phase avec son esprit, son âme, et où le pognon ne devient pas une priorité. C'est notre devoir de faire en sorte que le pognon reste un moyen d'échange, ce pourquoi il a été créé, et non un but en soi. (*Exclamations.*)

Mais oui, Mesdames et Messieurs, à droite... Et en cela, seule la culture peut mener le combat, nous donner quelques espoirs d'une société vivante, gratifiante, où l'esprit fera florès. C'est ici, en ces lieux, c'est à nous de dire tout haut ce que le peuple dit tout bas!

Alors nous, Union démocratique du centre, conscients de l'enjeu du futur de notre société, nous disons un oui ferme à cette résolution. Je le rappelle, la

culture, c'est aussi l'amour et la tendresse que l'on a pour son pays. «Jean-Jacques, aime ton pays!»

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Bien sûr, nous ne pouvons que nous associer au cri du cœur de toutes natures et de toutes provenances pour la culture en général et la réalisation de lieux culturels en particulier! Mais cette résolution R-108 passe complètement à côté des problèmes, ou complètement à côté des solutions.

On peut débattre du fond, on peut débattre de la forme. Dans cet objet, en fait, tout esquivé la difficulté. Mais s'il s'agit d'aborder les enthousiasmes développés par l'auteur de la résolution et par l'ensemble des personnes intervenues avant moi, la première question est la suivante: faire des PUS, des plans d'aménagement, quel que soit le titre qu'on leur donne, en vue de permettre la réalisation de locaux culturels, ce n'est pas encore les réaliser!

Quand on entend tout à l'heure un intervenant de l'Union démocratique du centre dénoncer l'opposition qu'il peut y avoir entre l'argent – ce ne sont pas les termes qu'il a utilisés – et la culture, on voit déjà là la nature même du problème: fixer dans un plan une surface sur laquelle on construira un théâtre, un bâtiment à vocation culturelle – encore faudra-t-il le financer – ce n'est pas encore réaliser le lieu.

En effet, cette résolution, pleine de bons sentiments, que permet-elle de réaliser? Rien, parce que des espaces pour construire la Nouvelle Comédie, nous en avons identifié, des espaces multiples pour un nouveau musée d'ethnographie, ce Conseil municipal en a identifié. La première fois, c'était il y a environ vingt-cinq ans. Des espaces pour agrandir le Musée d'art et d'histoire, le Conseil administratif en a aussi identifié.

Cela fait déjà combien?... Dix ans que le concours d'idées a été lancé par M. Alain Vaissade, alors en charge du département des affaires culturelles! Dix ans que le projet gagnant a été retenu, que les architectes planchent sur ce sujet et finissent par n'avoir aucun espoir de le réaliser! Pourquoi? Parce que, en effet, les finances municipales ne sont pas infiniment extensibles.

Alors, se payer de mots en matière de culture, c'est un peu facile. C'est même assez injuste à l'égard d'acteurs qui, pour leur part, paient en fait bien davantage de sueur leur production artistique. Et en cela, en effet, cette résolution est simplement désobligeante et il ne faut pas avoir peur de le dire.

En plus, elle est lâche. On nous dit que c'est une résolution... Mais qu'est-ce qu'une résolution? C'est un texte que ce Conseil municipal transmet à une autre autorité en vue de le mettre en œuvre. Ainsi, nous voyons le Conseil municipal saisir le Conseil administratif d'une invite à saisir le Conseil d'Etat.

Résolution: des espaces culturels dans les plans d'aménagement

Ah tiens! C'est au Conseil d'Etat, maintenant, de réaliser des bâtiments culturels en ville de Genève... Voilà une chose bien originale pour ce plénum, qui a l'habitude, quant à lui, au contraire, de se vanter de sa très généreuse politique en matière culturelle!

Alors non seulement cette résolution passe à côté de sa cible, mais, pour être sûr que ce ne soit pas l'autorité municipale qui manque la cible, on invite le Conseil administratif à saisir le Conseil d'Etat. Ce n'est pas particulièrement brillant.

Mais les instruments choisis... On nous dit, dans l'invite, d'agir sur le plan directeur communal. Mais en aucun cas le plan directeur communal, qui est de notre responsabilité, qui est rédigé par le magistrat en charge de l'aménagement, n'a vocation à déterminer de manière précise les zones échevinées d'habitations dans lesquelles on pourra glisser les activités que sont les théâtres. Là, de nouveau, une résolution ne peut prévoir ces éléments.

On nous dit dans le titre que l'on visait le PLQ. Alors, dans un PLQ, évidemment, dans chacun des gabarits que l'on dessine sur le sol, en principe les affectations sont prévues. Là, on touche l'objectif. Mais quand on va dire dans un PLQ qu'on réalisera ici des bâtiments culturels, de nouveau, ce sont des droits à bâtir qui sont perdus, au détriment des activités qui représentent quand même des ressources fiscales auxquelles l'administration accorde une certaine importance si ce Conseil municipal, quant à lui, est assez négligent.

Mais c'est aussi de l'habitation qui est perdue. Et là encore, ce Conseil municipal est prompt à requérir, et justement d'ailleurs, la réalisation de logements. Alors ici, il y a des balances à faire. Subsidiairement, s'agissant d'un PLQ où l'on va imposer la réservation de mètres carrés à des activités culturelles émergentes et, en conséquence, de faible rendement, il va bel et bien falloir transposer, il va bien falloir reporter le coût de réalisation de ces objets sur d'autres éléments.

Que seront-ils? Ils seront évidemment le logement, ce qui sous-entend *de facto* que le Conseil municipal devra accepter d'accroître la part de financement ou la part de sponsoring qu'il porte non plus à la culture, mais à la réalisation de logements, pour que ceux-ci puissent aboutir dans le cadre du double objectif qui est le sien.

On vise le PUS. Alors le PUS, je vous le rappelle, est un instrument que nous avons à l'initiative du Parti démocrate-chrétien qui, en des temps anciens, avait imaginé, par la voie d'une initiative populaire, qu'il serait l'instrument adéquat pour rétablir l'habitat au centre-ville. Le rôle du PUS n'est pas de déterminer les types d'activités qui doivent être réalisés ici ou là – c'est là le plan directeur communal – mais bel et bien de déterminer comment repousser les activités en vue de la réalisation, d'une part, de logements, d'autre part, d'espaces verts.

Là encore, on le voit, les instruments choisis ne sont pas les bons. Les instruments qui permettent la génération de lieux culturels sont des instruments que le Conseil municipal, à l'initiative du Conseil administratif, manipule de manière raisonnablement constante, c'est-à-dire que c'est l'acquisition de parcelles, acquisition de parcelles sur lesquelles le Conseil administratif choisirait de réaliser des lieux culturels.

Or, aujourd'hui, en effet, le Conseil administratif achète, avec l'aval du Conseil municipal, mais les projets sont particulièrement lents sur ces parcelles. Et, d'ailleurs, avec l'objectif fixé par le Conseil municipal, il reçoit l'ordre d'y réaliser à terme les logements sociaux auxquels ce Conseil municipal est attaché.

Alors voilà, nous avons une attitude parfaitement schizophrène et il s'agit de choisir à quelle urgence nous répondons. Et, pour le groupe libéral, l'urgence de résoudre le problème de la crise du logement passe avant toutes les urgences. La réalisation de lieux culturels, en échevinage avec l'habitation, malheureusement, pose le problème du financement et, en conséquence, n'est pas crédible.

C'est la raison pour laquelle le groupe municipal libéral ne retiendra pas la résolution R-108 qui, au demeurant, n'en est pas une, et il vous propose au contraire d'utiliser les instruments qui sont les vôtres, ou qui sont les nôtres, en vue d'atteindre cet objectif. D'abord, il s'agit de soutenir de manière efficace et de faire avancer les projets culturels, plutôt que de les laisser traîner au fond des tiroirs.

Subsidiairement, il s'agit d'utiliser les parcelles sur lesquelles nous avons la maîtrise, et elles sont nombreuses. Le Petit-Jacob, par exemple, sur lequel le Conseil municipal est très engagé dans un projet de réalisation de logements. Pourquoi n'y avons-nous pas fait des ateliers d'artistes, des théâtres, des activités diverses, des crèches, certes... mais des crèches ne sont pas des activités culturelles, à ma connaissance...

En cela, effectivement, il eût été possible de réaliser des choses. Rien n'a été fait dans ce sens, parce que les priorités de ce Conseil municipal sont autres. Alors, ne pleurnichons pas! Il est inutile en effet de partir dans des grandes promesses aux acteurs culturels, puisque, en bons politiciens que nous sommes, nous savons que ces promesses, personne ne les tiendra...

M. Guy Dossan (R). Ecoutez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical a un peu de peine à comprendre l'objectif de cette résolution. On nous dit que le PUS «impose une certaine proportion de logements, mais aussi d'espaces verts» et qu'il impose, «en plus, des surfaces pour des activités ouvertes au public, favorisant l'animation et le lien social».

Résolution: des espaces culturels dans les plans d'aménagement

Vous ne pensez pas que cette définition à elle seule s'adresse à la culture? Nous ne voyons pas l'utilité de mettre quelque chose de systématique dans ce plan qui concerne la culture, puisque la définition que je viens de vous lire peut s'appliquer également à la culture.

Nous aimerions savoir en outre ce que vous entendez par «espaces culturels». C'est vrai que le préopinant libéral a bien parlé. S'il s'agit de construire un théâtre, nous avons vu le peu de place dont nous disposons. Ce n'est donc pas la peine de faire figurer cette mention, parce que nous savons déjà que nous n'aurons pas la place pour construire un espace culturel gigantesque, un grand théâtre, ou même des petits théâtres.

S'il s'agit simplement de la deuxième partie de votre invite, «des lieux pour les artistes», alors là, soyons clairs! Il s'agit peut-être des ateliers d'artistes, comme là où on a mis maintenant au Vélodrome les artistes expulsés d'Artamis. Mais si nous commençons à inscrire cela systématiquement dans le règlement du PUS, nous devons réserver des espaces, des ateliers pour artistes dans tout ce que nous construirons.

La Ville ne construit pas grand-chose toute seule, je vous le rappelle. Nous votons assez peu de bâtiments dans ce Conseil municipal, ce qui veut dire que les privés vont se retrouver à devoir réserver dans leurs constructions ce type de locaux. Mais, Mesdames et Messieurs, quand ce sont des privés, nous devons quand même tenir compte d'un élément: le plan financier. Il est évident que si nous imposons à des promoteurs d'inclure dans leurs constructions des espaces qui ne seront pas rentables, nous ferons capoter des plans financiers de constructions.

Tout le monde veut du logement ici, et le peu qui se construira sera encore grevé. Cela veut dire que tout le monde veut du logement, mais que tout le monde essaie de mettre des bâtons dans les roues de ceux qui construisent. Et ceux qui construisent, ce n'est pas nous, puisque nous construisons très peu.

Alors, si nous voulons maintenant construire dans des quartiers des bâtiments complets d'animation culturelle ou autres, comme nous le faisons au Foyer de Sécheron, il se passe quoi? Il y a un bâtiment quasiment réservé pour les habitants et pour une crèche... Nous finirons par ne plus rien construire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Il faudrait savoir ce que nous voulons.

Le groupe radical est d'accord avec ce genre de demandes, au coup par coup, dans des PLQ ou dans le règlement du PUS. Mais systématiquement, il n'en est pas question, parce que cela veut dire que ces espaces culturels prendront la place d'autres activités et, en particulier, d'activités qui peuvent rapporter, comme l'a dit l'un des préopinants, des activités financièrement bonnes pour la Ville, qui génèrent des rentrées fiscales qui permettent d'assurer la politique sociale que vous voulez mener en Ville de Genève. Faisons donc attention! A force de mettre

des bâtons dans les roues partout, nous créerons des problèmes financiers pour notre Ville et nous ne pourrions plus faire ce que nous faisons actuellement.

Pour toutes ces raisons, il est évident que le groupe radical refusera cette résolution.

M^{me} Salika Wenger (AGT). En principe, nous voterons l'entrée en matière et le renvoi en commission de cette résolution, même si ce n'en est pas une. Nous pensons que l'idée est bonne, avec des petites nuances. D'abord, j'ai l'impression qu'on traite le mot «culture» comme un synonyme du mot «art». Si la culture et les arts se recouvrent parfois, ils ne sont pas synonymes. La culture inclut bien d'autres choses que les arts. Aussi, j'ai envie de dire que tous les espaces urbains sont des lieux de culture.

Maintenant, nous parlons des artistes, ce qui est autre chose, et là, c'est vrai, une société se mesure à la place qu'elle donne aux artistes et à la création. Il me semble que Genève est une ville relativement bien dotée et, en ce qui concerne mon groupe, nous trouverions peut-être judicieux de délocaliser la culture dont nous parlons puisque, visiblement, il s'agit des arts.

S'il était possible de décentraliser un petit peu ces lieux, c'est-à-dire de créer des lieux d'habitation, des lieux de rencontre et des lieux de création pour des artistes qui ne soient pas systématiquement dans le centre-ville, l'idée nous paraîtrait plus qu'intéressante.

Il nous semble que la discussion doit avoir lieu, même si effectivement cette résolution n'est pas destinée à être discutée en commission. Néanmoins, il me semblerait intéressant de pouvoir le faire pour définir un peu mieux les choses, parce que, pour l'instant, j'ai envie de dire que c'est une intention, mais une intention qui n'est pas assez précise. En tout cas pour ce qui nous concerne.

Si j'étais un professeur, je renverrais la copie aux élèves en leur demandant: de quelle culture parlons-nous? dans quels espaces en parlons-nous? s'agit-il de le demander dans toutes les constructions, auquel cas nous nous trouverons confrontés à des problèmes d'espace?

Néanmoins, pour en revenir à la mixité dont nous parlons souvent dans cette enceinte, il s'agit d'une mixité sociale. Mais la mixité sociale n'implique pas seulement le fait que des gens un peu plus aisés vivent avec des gens qui le sont moins. Elle implique aussi la présence de personnes avec différentes approches dans la vie, et c'est en cela que nous trouvons la résolution intéressante, puisqu'elle induit une mixité quasiment obligatoire. Le mot obligatoire est un peu fort, mais, en tout cas, la résolution propose de manière prépondérante cette mixité sociale plus large que celle que nous avons l'habitude de traiter ici.

Il me semblerait opportun de définir certains éléments proposés par cette résolution qui, pour l'instant, ne me nourrissent pas intellectuellement et ne me donnent pas l'enthousiasme que mériterait le travail qui a été fait là et, en tout cas, l'intention de ce travail. Je ne sais pas de quelle manière nous pourrions les traiter, puisqu'il s'agit d'une résolution.

Mais si ce Conseil municipal était d'accord pour un renvoi à la commission des arts et de la culture, qui serait un bon espace, nous pourrions définir plus rigoureusement et plus clairement les intentions des uns et des autres. A ce moment-là, notre plénum voterait dans l'enthousiasme et aurait une raison de porter ce projet de manière plus prépondérante. Nous voterons la résolution, mais il nous semble judicieux de la travailler de manière un peu plus complète en commission.

Le président. Je prends note, Madame Wenger, que vous demandez le renvoi à la commission des arts et de la culture.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne m'attendais pas à autant d'imprécations par rapport à ce texte... (*Remarque de M. Dossan.*) Non, Monsieur Dossan, pas du tout, je suis très surpris. Cela dit, il n'est pas interdit de réfléchir, Mesdames et Messieurs, et je vous rappellerai qu'il s'agit de discuter dans le cadre du règlement sur les PUS, qui détermine des proportions et que ces proportions sont à discuter.

Je vais reprendre un peu dans le désordre, Monsieur le président, mais je tiens tout d'abord à rassurer M^{me} Salika Wenger. Evidemment, nous avons eu, par rapport à ce règlement des PUS, une très grande timidité et c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas un projet abouti.

Ce projet abouti, il devrait sortir d'une commission et nous souhaitons que ce soit la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le débat que nous avons eu pendant plus de douze ans autour de ce règlement nous a quelque peu retenus dans un travail à l'intérieur du groupe, qui était bien trop important pour que nous puissions l'assumer tout seuls.

Cela dit, ce qui est important pour nous, Mesdames et Messieurs, c'est bien sûr de construire des logements, et en quantité, mais c'est aussi de ne pas répéter certaines erreurs que nous avons vues, et chez nous et dans les grandes villes de France. Je pense notamment à ces immenses barres, qui sont des cités ghettos dans lesquelles la violence croît, parce qu'on a effectivement cherché une rentabilité extrême en termes de logements sociaux construits à la va-vite et sans réflexion.

Les PUS, Mesdames et Messieurs, comme le plan directeur communal – confusion que faisait tout à l'heure M. Froidevaux, mais j'y reviendrai – per-

mettent justement d'anticiper sur la création des quartiers et leur développement et d'éviter ces erreurs-là. Ils favorisent la mixité dans toutes les activités et dans l'offre de toutes les infrastructures possibles.

Mesdames et Messieurs, les infrastructures culturelles n'y sont pas. Il ne s'agit pas d'y mettre les grands vaisseaux que nous connaissons à Genève avec le Grand Théâtre, la Comédie, les grands musées. Il s'agit simplement d'avoir dans ces quartiers des espaces de conférences, des espaces de concerts, pour toutes les activités culturelles populaires, que certains n'appellent même pas culturelles, mais qui permettent aux gens d'un quartier de se retrouver autour d'activités pendant les périodes de loisirs, et de ne pas devoir se déplacer hors de leur lieu de domicile.

C'est très important, de même que d'avoir à proximité un centre commercial pour se ravitailler et des lieux de sport. Ce sont les besoins simples d'un quartier dans lequel il fait bon vivre et où les gens n'ont pas envie, finalement, de quitter des espaces inadéquats ou de s'adonner à des violences, comme on l'a vu dans les grandes cités françaises.

Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Froidevaux qu'il confond le PUS et le plan directeur communal. Ce n'est pas grave, sauf que le PUS, et vous transmettez encore, Monsieur le président...

Le président. Je transmets, Monsieur Deshusses...

M. Gérard Deshusses. ... est rédigé conjointement avec l'autorité communale que nous représentons et qu'il est ensuite adopté par le Grand Conseil. Nous n'avons jamais demandé au Conseil d'Etat de construire pour nous. Sur ce point, il y a amalgame. Il s'agit simplement d'ajouter quelques articles à ce règlement et ces articles doivent être adoptés par le Grand Conseil.

Par ailleurs, il n'y a dans notre démarche socialiste aucune lâcheté, et nous traiter de la sorte n'est ni plus ni moins qu'une insulte, et je le regrette de la part de quelqu'un qui se montre le plus souvent élégant. Il n'y a qu'à voir quelle discussion il entretient maintenant avec sa voisine sur ces bancs pour considérer qu'il est parfaitement capable d'être totalement aimable... (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas l'opposition du groupe libéral, dans la mesure où je le sais très proche des milieux culturels, très client des activités culturelles, très soucieux de développer des quartiers agréables à vivre. Or, ce soir, il se refuse simplement à réfléchir autour d'une étude de proportionnalité en sorte que nous ayons des quartiers attrayants. C'est curieux, mais c'est ainsi, et M. Froidevaux, vous transmettez, Monsieur le président, nous a donné ce soir une piètre leçon.

Résolution: des espaces culturels dans les plans d'aménagement

Le président. Je transmets tout ce que vous avez dit à M. Froidevaux... (*Remarque et rires.*) Qui était, mine de rien, je pense, plus attentif qu'on ne le croit.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je tiens sur le fond à dire que le Conseil administratif, moi-même en particulier, nous sommes très attachés à trouver des lieux culturels qui servent à la population et soient de proximité. J'en veux pour preuve la bataille que j'ai menée hors de ces murs, notamment pour que le 99, rue de Lyon, dans le quartier de l'Europe, soit réellement destiné à la population. Je me réjouis de l'activité très intense qui règne dans ce lieu, et c'était une nécessité de le défendre.

A propos de Sécheron maintenant, la commission des travaux a eu l'occasion de se pencher sur le projet de la municipalité, qui visait, là encore, à faire non seulement des logements, mais à rendre disponibles un certain nombre de mètres carrés dans un bâtiment dédié à des activités culturelles, populaires, qui aillent de la crèche jusqu'à l'accueil des adolescents et des personnes âgées, la mixité étant de rigueur.

Après, il y a les opportunités, Mottattom par exemple, où, effectivement, nous allons modifier le PLQ pour faire en sorte qu'une partie de ce lieu de création subsiste et soit destinée aux personnes qui l'occupent aujourd'hui. Il y a aussi à Artamis, ne l'oublions pas, le bâtiment dit Database, au coin du boulevard de Saint-Georges, qui, lui, restera pendant les travaux. Il accueille encore des gens qui résident là depuis douze ans. Il ne faut pas oublier ces opportunités. Elles sont disponibles et elles continueront à l'être pour ces lieux d'activités culturelles à la disposition de la population.

Nous en venons à ces fameux PLQ. A mon avis, nous devons être sérieux dans ce travail, sinon nous serons considérés comme des gens peu sérieux par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil. Il faut mieux les élaborer, parce que c'est comme si nous demandions une école dans chaque PLQ. Ce serait une erreur de le penser. D'ailleurs, l'obligation de réaliser des écoles ne figure pas dans tous les PLQ que nous mettons en œuvre, bien que le besoin en écoles soit reconnu et évident pour toute la population et pour toutes les tendances politiques ici représentées. En revanche, un nombre important de PLQ prévoient l'obligation de mettre une école. A mon avis, cette résolution R-108 est intéressante sur le fond, mais, sur la forme, elle demande à être travaillée.

Je retiens la volonté d'inscrire ces lieux culturels dans le plan directeur communal. En définitive, la réalité vous rejoint. Oui, Monsieur Deshusses, dans le plan directeur communal, la volonté a été inscrite et elle a tellement bien été

inscrite que nous avons identifié un lieu où devraient se développer ces activités culturelles autres que, par exemple, la Comédie, qui se construira, je l'espère, sur les friches ferroviaires des Eaux-Vives.

Ce lieu a été identifié. Il est proche du Théâtre du Loup, à la Queue-d'Arve, et nous entendons bien non seulement faire des promesses, Monsieur Froidevaux, mais réaliser un certain nombre d'activités culturelles identifiables comme pôles culturels de notre municipalité. Je trouve que c'est là un des objectifs remarquables du plan directeur communal et je me réjouis de travailler à l'élaboration, dans ce cadre, d'une véritable politique culturelle de notre municipalité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commission de l'aménagement et de l'environnement a été saisie. Elle a six mois pour nous faire des propositions, que nous intégrerons dans le plan directeur communal.

Voilà brossée cette volonté du Conseil administratif – et ma volonté politique – et j'espère que vous renverrez cette résolution pour que nous la travaillions ensemble, que nous vous expliquions le rôle du PUS et le rôle d'un PLQ et que nous parvenions, si faire se peut, à inscrire le pourcentage de logements sociaux dans les PLQ.

Je vous rappelle que c'est extrêmement difficile au niveau du Canton, mais, et j'en finirai par là, quand j'étais député, nous avons manifesté cette volonté d'inscrire ce pourcentage. Cela a été accepté par M. Moutinot, mais balayé d'un revers de main depuis le début de cette législature. Si nous avons de telles difficultés pour faire inscrire simplement un pourcentage de logements sociaux, il sera relativement compliqué d'introduire un certain nombre d'autres exigences dans les PLQ. Mais je ne désespère pas et je souhaite que nous puissions travailler ensemble cette résolution R-108. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je serai très bref. Je tenais juste à remercier le magistrat d'avoir si bien manifesté ses doutes quant à cette résolution, et d'avoir aussi bien expliqué tout le travail qui restait à faire pour réaliser quelque chose. Finalement, bien mieux que moi, il a répondu à M. Deshusses. Je vous en remercie, Monsieur le magistrat.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je retire la demande de renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, la prise en considération de la résolution et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 41 oui contre 27 non.

14. Projet d'arrêté du 28 avril 2008 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeuses et nettoyeurs qui travaillent pour la Ville de Genève» (PA-82)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que:

- la Gérance immobilière municipale a externalisé l'entretien de ses immeubles;
- la Gérance immobilière municipale collabore avec 12 entreprises de nettoyage qui n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres;
- la Ville de Genève méconnaît les conditions dans lesquelles les travailleurs de ces entreprises sont engagés;
- le recours à des intermédiaires coûte cher à la Ville, puisque les entreprises facturent à cette dernière environ 25% en sus de ce qui est versé à l'employé;
- la Ville a mis en place des cours de formation pour les concierges;
- la présence d'un-e concierge dans les immeubles d'habitation contribue à leur entretien optimal, ainsi qu'au lien social,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

arrête:

Article unique. – Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève est confié à des employés relevant du statut du personnel municipal.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il a déjà été beaucoup dit sur les concierges, alors j'essayerai d'être brève. Je pense qu'il est inutile de vous rappeler la fonction de lien social des concierges, de vous dire que leur travail va bien au-delà du simple entretien de l'escalier. Il y a des fonctions de lien social dans la mesure où les concierges sont souvent les personnes capables de pacifier quelques problèmes entre les locataires eux-mêmes ou entre les locataires et les bailleurs.

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncé, 5568.

Pour ce qui est de l'entretien des immeubles, les concierges remplissent de multiples fonctions. Comme on nous l'a dit au cours d'une audition à la commission du logement, les responsables d'une fondation pour le logement social se sont rendu compte sur le temps – c'est-à-dire sur vingt ans – que, grâce à un concierge – malgré son coût et même si l'entretien de l'immeuble est bien lourd – en fait, cette fondation faisait des économies. Voilà pourquoi, dorénavant, ses responsables vont s'arranger pour avoir un concierge pour une ou deux allées, puisqu'il semble que ce soit un élément d'économies, contrairement à ce que l'on pense.

Or que demande notre projet d'arrêté? Il demande que l'on revoie, que l'on «réinternalise» cette fonction. A Genève, nous savons que des entreprises privées ont été mandatées pour s'occuper d'un certain nombre d'immeubles. Or le fait de considérer que laver l'escalier peut remplacer le travail d'un concierge est une manière bien réductrice de voir sa fonction.

Alors que le sentiment d'insécurité est exacerbé par le discours des uns et des autres, par un certain nombre de faits, par les médias qui se régalent, alors que notre ville n'est pas vraiment une ville dangereuse – nous ne sommes pas dans le Bronx! – ce sentiment d'insécurité peut-être diminuerait un peu si une personne pouvait garantir aux gens, à leur retour chez eux, qu'il n'y aura pas de déjections dans l'allée, que les ascenseurs fonctionneront, qu'on ne risquera pas de trouver un toxicomane en train de se trouver mal devant sa porte, ou Dieu sait quoi... Parce que, en fait, c'est ce dont il s'agit.

Le concierge – ou la concierge – c'est le lien entre le monde extérieur et le locataire. Il vit et travaille dans le quartier, il est en relation avec tout ce qui s'y passe, et vouloir faire des économies là-dessus, c'est faire des mauvaises économies. On gagne sur l'entretien, et encore pas tellement, puisqu'on se rend compte que, sur le long terme, le travail du concierge fait gagner de l'argent au propriétaire et, sur le court terme, les locataires vivent moins bien. Notre propos est de rappeler à la magistrate en charge de la GIM que, dans les logements sociaux, on doit aussi bien vivre.

Nous savons, de source sûre, qu'il a été lancé un appel d'offres pour que des compagnies privées prennent en charge le nettoyage. Or cela ne suffit pas et des postes pourraient être créés. Je ne sais pas sous quelle forme, mais nous pensons que ce serait une manière de rendre cette fonction un peu plus honorable qu'elle ne l'est dans l'imaginaire de chacun, puisque nous savons qu'un concierge, c'est quand même plus que le fait d'accrocher le panneau «La concierge est dans l'escalier». Cette politique serait plus sociale et plus représentative de la politique qu'A gauche toute! est en train de défendre.

Nous voulons que la magistrate s'inspire de ce qui a été fait au Palais Eynard, où des femmes de ménage et des personnes ont été engagées pour s'occuper de

Projet d'arrêté: internalisation des concierges et des nettoyeurs

l'entretien. Elles travaillent à 60% et, tout à coup, on a un interlocuteur. Avec les entreprises privées, les gens qui viennent s'occuper des immeubles changent à tour de rôle et on n'a jamais d'interlocuteur. S'il y a un problème, personne n'est responsable de rien, on ne sait pas qui est qui...

J'insiste beaucoup sur la problématique de la sécurité, mais je crois que tout le monde se sentirait mieux s'il y avait une personne à qui s'adresser, une personne qui pourrait, en plus de tout cela, relever le courrier, faire une petite réparation. Il y a vraiment une fonction de concierge.

Pour ce qui est de la formation, j'ai entendu dire que M. Maudet avait organisé, à l'Université ouvrière de Genève, un cours qui permet aux personnes qui auraient l'intention de remplir cette fonction d'en apprendre les rudiments et d'organiser leur travail.

Il nous semblerait assez intéressant que la magistrate prenne en compte tous ces éléments et revoie la politique dont elle a hérité – je tiens absolument à dire que ce n'est pas une attaque à son égard, elle a hérité d'un état de fait – que nous refassions la réflexion pour ce qui concerne les immeubles, sociaux ou non, que nous revoyions cette idée qu'un concierge coûte cher et que nous nous rendions compte qu'il n'y a pas de prix au confort physique, au confort intellectuel, au confort de l'imaginaire des personnes logées par la GIM.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

Préconsultation

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Cela peut paraître très étonnant, mais nous allons nous opposer à ce projet d'arrêté. Pourtant, je dois dire que je souscris en grande partie aux propos de ma préopinante. Simplement, nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous parlons de fonctionnarisation, c'est-à-dire de faire en sorte que ces personnes deviennent des fonctionnaires de la Ville. Si les Verts s'y opposent, c'est parce qu'ils estiment que la motion M-704, intitulée «Un concierge par immeuble de la GIM!», votée par la commission du logement le 29 septembre 2008, est déjà une réponse aux considérants de ce projet d'arrêté PA-82.

En effet, si la motion M-704 est acceptée par notre Conseil municipal, il n'y aura plus d'externalisation de l'entretien des immeubles de la GIM et, de ce fait, l'ensemble des considérants du projet d'arrêté PA-82 tombe.

En commission, cette motion a été acceptée par l'ensemble des groupes, sauf l'Union démocratique du centre, ce qui nous fait dire que ces choses devant le plénum sont quasiment assurées. De plus, la magistrate en charge de la GIM est membre de l'Alternative et, même si nous savons qu'une motion n'est pas contraignante, contrairement à un projet d'arrêté, nous ne comprendrions pas qu'elle s'oppose à cette réforme.

Pour les Verts, il est bien sûr intelligent d'avoir un concierge par immeuble ou par groupe d'immeubles, parce qu'une personne qui habite sur place connaît les habitants de l'immeuble, bien sûr, et répond de ce fait à une plus grande convivialité et proximité, ce qui est un gage – M^{me} Wenger l'a dit – de sécurité et de proximité. Il y a de nombreux avantages à avoir des concierges qui habitent l'immeuble, notamment en termes de coût. En effet, cela peut paraître plus cher sur le moment, mais en réalité on rentre dans ses fonds à terme.

Cependant, pour garantir cette proximité, la personne en charge de la conciergerie doit habiter l'immeuble ou le groupe d'immeubles. C'est là où nous n'avons pas la même conclusion. En effet, dans votre projet d'arrêté, vous demandez d'intégrer ces personnes à la fonction publique municipale. Or la fonction de concierge d'immeuble est intimement liée à un bail à loyer et non à un statut ou à une fonction.

Par conséquent, si nous fonctionnarisons ces gens, avec les années, nous allons nous retrouver avec des personnes qui ne rempliront plus les critères d'octroi des logements sociaux – surtout avec le nouveau règlement de la GIM – ou qui choisiront de quitter leur logement parce qu'elles auront envie de changer – c'est leur droit – mais qui resteront néanmoins fonctionnaires de la Ville de Genève en qualité de concierge d'un immeuble où elles n'habitent plus. A terme, nous annulerions cette proximité que nous voulons créer avec la motion M-704.

Pour toutes ces raisons, les Verts vous invitent à rejeter ce projet d'arrêté PA-82. Bien sûr, si A gauche toute! décidait de modifier la fin de l'article unique et renonçait à donner à ces gens le statut du personnel municipal, nous pourrions en rediscuter. Mais, en l'état, nous décidons de rejeter ce projet d'arrêté.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe radical rejettera ce projet d'arrêté pour plusieurs raisons. D'abord, j'aimerais rappeler à la préopinante d'A gauche toute! que le débat sur la motion M-704 n'a pas encore eu lieu en plénière – vous transmettez à M^{me} Wenger, Madame la présidente – et j'ai l'impression qu'elle mélange un peu les objets.

Pour ce qui est de la question des concierges, nous sommes contre la fonctionnarisation. Cependant, nous pensons que la charge est tout à fait respectable, bien

Projet d'arrêté: internalisation des concierges et des nettoyeurs

sûr. Personne ne nie le lien social ni les avantages que représente le fait d'avoir un concierge disponible, si je puis dire. Mais qu'il soit un fonctionnaire n'apportera rien à la qualité du service fourni.

J'aimerais juste revenir sur plusieurs contrevérités et sur des éléments mentionnés dans ce projet d'arrêté qui sont un peu faux. D'abord, la GIM n'a pas externalisé récemment. Depuis très longtemps, elle utilise les services d'entreprises extérieures. Les mandats confiés à ces entreprises ont fait l'objet d'appels d'offres.

Ensuite, au sujet des conditions de travail dans ces entreprises de nettoyage, il faut savoir que les services de la Ville de Genève, au-delà de la GIM, font appel à des sociétés de nettoyage. Or les conditions de travail des nettoyeurs et nettoyeuses incombent à leur employeur et si vous voulez parler des horaires, il est évident que ces gens travaillent aux heures où les fonctionnaires ne travaillent plus.

Imaginons qu'ils soient fonctionnarisés... Comment ferions-nous? Donnerions-nous un jour de congé à tous les employés de la Ville pour que les fonctionnaires nettoyeurs puissent faire leur travail? Je vous laisse imaginer le pataquès!

Enfin, au sujet des coûts, nous pensons au contraire que, dans certains cas, l'externalisation permet de gagner de l'argent, notamment en économisant sur les frais de gestion du personnel, en proposant des solutions en cas de maladie, de remplacement systématique. Lorsque cette externalisation est possible, il s'agit plutôt d'une obligation de résultats que d'une obligation de moyens pour ce qui est de la mission concernée. Nous pensons que c'est un bien.

Voilà ce que j'avais à dire et, pour toutes ces raisons, nous refuserons ce projet d'arrêté.

M^{me} Sophie Kuster (UDC). Ma tâche est partiellement facilitée, parce que beaucoup d'arguments ont déjà été avancés. Pour ma première intervention, je n'aimerais pas avoir l'air de dire non, comme notre collègue précédent. Avec notre groupe de l'Union démocratique du centre de Genève, nous dirons oui pour la liberté d'entreprise, oui pour une GIM efficace!

Entre parenthèses, à propos des considérants de ce projet d'arrêté, si l'on pense qu'il y a magouille sous roche et que l'appel d'offres n'était pas correctement fait, c'est beaucoup plus facile de s'adresser aux organes de contrôle que de fabriquer un nouveau projet d'arrêté.

En ce qui concerne les coûts, nous partageons l'opinion des précédents orateurs. Nous pensons qu'il est assez difficile à admettre qu'on fasse des projets d'arrêtés municipaux sans savoir, d'une part, combien de personnes on devrait

engager et, d'autre part, combien de logements sociaux devraient être libérés pour créer des loges de concierge, des salles pour les balais et les produits chimiques dangereux.

La question qui nous intéresse essentiellement est de savoir dans quelle mesure cet arrêté alourdira l'administration de la Ville de Genève, déjà réputée pour avoir le plus grand nombre de fonctionnaires par habitant dans la Confédération.

Le groupe de l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève refusera ce projet d'arrêté.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral s'opposera à ce projet d'arrêté, tout d'abord parce que nous ne comprenons pas pourquoi il vient après la motion M-704, votée, comme l'a rappelé la préopinante Verte, par une large majorité de la commission du logement. Nous avons donc suivi là-dessus, puisque nous considérons bien évidemment l'importance du lien social et de proximité.

Cette motion nous rassurait sur un point essentiel. En effet, les motionnaires, en tout cas les mêmes personnes qui ont signé ce projet d'arrêté PA-82, nous affirmaient qu'il ne s'agissait pas de fonctionnariser les concierges, mais de leur donner de meilleures conditions de travail et d'améliorer leur formation. Nous avons donc suivi là-dessus, puisque nous considérons bien évidemment l'importance du lien social et de proximité.

Mais nous ne voulons pas confondre ce lien de proximité avec ce qui serait un détournement du rôle des concierges. Les concierges ne sont sûrement pas des assistants sociaux en tant que tels, ni des agents municipaux qui doivent assurer la sécurité. Or c'est le risque que vous prenez.

Oui, il y a un problème de formation de l'ensemble des concierges, nous l'avons entendu à l'époque à la commission du logement. On reconnaît aujourd'hui qu'ils sont dans des niveaux différents pour un travail similaire. Oui, les concierges ne sont pas seulement des nettoyeurs, mais non, nous ne voulons pas ce détournement de leur rôle!

Sur le fond, à l'heure du budget et de la révision du statut du personnel, il est évidemment hors de question d'accepter des postes de fonctionnaires supplémentaires. Nous ne savons même pas comment ce Conseil administratif et cette majorité – si elle les vote – comptent financer les nouveaux postes proposés au prochain budget, dont nous discuterons bientôt. Il est hors de question de laisser cette Ville devenir encore un peu plus obèse qu'elle ne l'est aujourd'hui en termes de nombre de fonctionnaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral s'opposera à ce projet d'arrêté.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les Verts proposent un amendement visant à modifier ainsi l'article unique du projet d'arrêté:

Projet d'amendement

«*Article unique.* – Le travail de conciergerie et de nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève *n'est plus confié à des entreprises privées.*»

Nous laissons le soin à la commission du logement de travailler ce sujet et de voir quel genre de statut nous pouvons offrir à ces personnes. Simplement, cet amendement va dans le sens de la motion M-704 votée, je vous le rappelle, par une grande partie de la commission du logement. Nous estimons que ces concierges ne devraient pas être des fonctionnaires, en tout cas pas dans la GIM. Mais c'est à la commission de faire ce travail et d'étudier la nature de leur statut, de leur contrat. Mais il ne doit pas s'agir d'entreprises privées.

M. Christophe Buemi (S). Certes, nous avons déjà discuté de ce problème en commission du logement, le 29 septembre 2008. Nous nous sommes prononcés sur la motion M-704. Nous avons constaté qu'elle recueillait effectivement une large majorité, l'unanimité moins une abstention, et les socialistes pensent que le sujet est sérieux, car il touche le lien social. Par conséquent, le projet d'arrêté PA-82 mérite d'être traité dans le même esprit que cette motion M-704.

J'ajoute que le rapport de commission sur cette motion n'est pas encore fait et que rien ne nous empêchera par la suite de lier ce rapport au projet d'arrêté PA-82, et de les renvoyer ensemble au Conseil administratif. Ce soir, les socialistes accepteront donc le renvoi du projet d'arrêté en commission du logement.

M. Grégory Baud (R). Je serai très bref: arrêtons de parler de cette motion M-704, puisque le sujet, ce soir, est le projet d'arrêté PA-82! Le rapport sur la motion M-704 reviendra devant ce plénum et nous en discuterons. La question a déjà été soulevée, alors occupons-nous de ce projet d'arrêté qui, malgré les apparences, n'a rien à voir avec la motion M-704!

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est refusée par 34 non contre 31 oui.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je demande un troisième débat. (*Protestations.*)

La présidente. Mais la prise en considération a été refusée... (*Brouhaha.*) Votre demande est-elle suivie par un tiers des membres présents, Madame Wenger? (*Des mains se lèvent.*) Bien, je pense que vous êtes suivie, le troisième débat aura donc lieu demain... (*Protestations.*)

Comme me le souffle le deuxième vice-président, je crois aussi qu'il ne peut y avoir de troisième débat après un refus de prise en considération... Nous suspendons la séance pendant quelques secondes. (*Exclamations et brouhaha.*)

(*La séance est suspendue pendant une minute.*)

La présidente. Bien, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le troisième débat a été voté et il aura lieu demain à 17 h 30, après les réponses aux questions orales. Monsieur Chevalier, vous avez demandé la parole...

M. Alexandre Chevalier (L). Oui, Madame la présidente, parce qu'il s'agit ici d'un projet d'arrêté qui a été refusé. Regardez le règlement: sur un projet d'arrêté refusé, il n'y a pas de troisième débat! Et arrêtez de dire que ce troisième débat a été voté, vous n'avez même pas fait voter s'il devait avoir lieu. Mais il ne devra pas avoir lieu, vu le résultat du vote! (*Protestations.*)

La présidente. Monsieur Chevalier, le bureau en a discuté et un troisième débat est possible, malgré le refus de la prise en considération...

M^{me} Sophie Kuster (UDC). Si on doit faire un troisième débat, pour le vote, peut-on demander le vote nominal?

La présidente. Si j'ai bien compris, vous demandez qu'au troisième débat le vote soit nominal... (*Brouhaha.*) Très bien, nous ferons ainsi demain. Je passe la parole à M. Queloz.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, je suis désolé, mais nous n'avons pas voté l'arrêté, nous avons voté la prise en considération. Or il n'y a pas de troisième débat sur une prise en considération! C'est tout simple! (*Exclamations.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je vous rappelle que pour demander un troisième débat, il suffit du tiers des membres de l'assemblée... (*Exclamations.*) Nous avons fait le vote et nous avons le tiers. Pour ce qui concerne le troisième débat, il est évident que c'est un projet d'arrêté au même titre qu'un projet d'arrêté déposé par le Conseil administratif. Lorsque nous refusons un projet d'arrêté, nous pouvons toujours demander le troisième débat. C'est ce que nous demandons. Le premier débat a eu lieu...

Des voix. Non!

M. Guy Dossan (R). Je suis quand même un peu surpris, ce soir... Je suis tout à fait d'accord que pour un projet d'arrêté on peut demander le troisième débat. C'est d'ailleurs ce que le président déclare: «Si un troisième débat n'est pas demandé, l'arrêté devient définitif.»

Mais, en l'occurrence, vous n'avez rien du tout... Il n'y a pas d'objet, puisque nous ne sommes pas entrés en matière sur l'objet! Vous voulez demander un troisième débat sur quoi? Je suis un peu surpris par ce que j'entends... Alors, j'aimerais que le bureau nous cite l'article du règlement du Conseil municipal qui nous permet de voter un troisième débat sur un objet qui n'a pas été pris en considération... Je suis très surpris, Madame la présidente.

La présidente. En effet, il n'y a pas d'article qui préconise ce que vous venez de dire, mais il n'y a pas d'article non plus qui l'interdise... (*Huées, chahut.*) Nous aurons donc l'honneur et le privilège d'avoir ce troisième débat demain soir et, d'ici là, je vous souhaite une excellente soirée! (*Brouhaha.*)

(N.d.l.r.: La demande de troisième débat sera invalidée à la séance suivante. Voir Mémorial N° 27.)

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

2856

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008 (soir)
Interpellations – Questions écrites

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2782
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2782
3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne» (P-146 A)	2782
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Présence de militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel» (P-195 A)	2791
5.a) Motion du 25 novembre 2008 de MM. Miguel Limpo, Yves de Matteis, M ^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Diana Duarte Rizzolio et Salika Wenger: «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!» (M-836) . . .	2805
5.b) Motion du 10 novembre 2008 de MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA» (M-834)	2805
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mai 1998 de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage» (M-330)	2814
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 décembre 1999 de M ^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M ^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M ^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2000, intitulée: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!» (M-45)	2816
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg,	

acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!» (M-766).....	2819
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 juin 2008 de M ^{me} Christine Camporini: «Engagement d'apprentis» (QE-291) .	2825
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, sur la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie» (P-196)	2829
11. Interpellation du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Vincent Maitre, M ^{mes} Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Marie Chappuis: «Qu'en est-il de l'application de la motion M-662 sur le congé paternité dans l'administration municipale proposée par le PDC?» (I-179).....	2830
12. Motion du 12 mars 2008 de M ^{mes} Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation» (M-786)	2831
13. Résolution du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M ^{mes} Andrienne Soutter, Mary Pallante, Silvia Machado et Annina Pfund: «PUS et PLQ: que fait-on de la culture?» (R-108) . .	2835
14. Projet d'arrêté du 28 avril 2008 de M ^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeuses et nettoyeurs qui travaillent pour la Ville de Genève» (PA-82)	2847
15. Propositions des conseillers municipaux	2855
16. Interpellations	2856
17. Questions écrites	2856